

RWE



Projet éolien Des Pressoirs

**Présentation non-technique – Pièce 3.
Juillet 2023**

PARC EOLIEN DES PRESOIRS

50 rue Madame de Sanzillon
92110 CLICHY

Commune de Paudy (36)

RWE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREAMBULE	4
1. IDENTITE DU DEMANDEUR.....	5
1.1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	5
1.2. PRESENTATION DU DEMANDEUR.....	5
2. HISTORIQUE DU PROJET	7
3. LOCALISATION DE L'INSTALLATION PROJETEE	9
3.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE.....	9
4. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES.....	11
4.1. GENERALITES	11
4.2. RUBRIQUE ICPE.....	11
5. PROCEDES DE FABRICATION	12
5.1. LE PROJET ET SES COMPOSANTES TECHNIQUES	12
5.1.1. <i>Caractéristiques générales d'un parc éolien</i>	12
5.1.2. <i>Caractéristiques des éoliennes</i>	15
5.2. LA CONSTRUCTION DU PARC EOLIEN.....	17
5.3. LA MAINTENANCE DU PARC EOLIEN.....	17
5.4. LE DEMANTELEMENT DU PARC EOLIEN.....	18
5.4.1. <i>Les opérations de démantèlement</i>	18
6. ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	20
6.1. ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT.....	20
6.1.1. <i>Milieu physique</i>	20
6.1.2. <i>Milieu Naturel</i>	21
6.1.3. <i>Milieu Humain</i>	24
6.1.1. <i>Paysage et Patrimoine</i>	26
6.2. PRESENTATION DES VARIANTES ENVISAGEES ET JUSTIFICATION DU PROJET RETENU	29
6.3. INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	33
6.3.1. <i>Milieu Physique</i>	33
6.3.2. <i>Milieu Naturel</i>	34
6.3.3. <i>Milieu Humain</i>	36

6.3.4.	<i>Paysage et Patrimoine</i>	37
6.4.	MESURES MISES EN PLACE POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES INCIDENCES DU PROJET	40
6.4.1.	<i>En phase de chantier</i>	40
6.4.2.	<i>En phase d'exploitation</i>	40
6.4.3.	<i>Mesures de compensation</i>	41
6.4.4.	<i>Mesures de suivi</i>	41
6.4.5.	<i>Mesures d'accompagnement</i>	42
6.4.6.	<i>Bilan des incidences résiduelles</i>	42
6.5.	EFFETS CUMULES	45
6.6.	INCIDENCES SUR LE RESEAU NATURA 2000 ET LES ESPECES PROTEGEES.....	47
7.	ETUDE DE DANGERS	48
7.1.	SCENARIOS ETUDIES.....	48
7.2.	SYNTHESE DE L'ACCEPTABILITE DES RISQUES.....	49
8.	ELEMENTS GRAPHIQUES	54
	LISTE DES FIGURES	60

PREAMBULE

Le projet de Parc Éolien des Pressoirs est porté par la société Parc Eolien des Pressoirs, société de projet détenue à 100% par la société RWE Renewables International Participations BV, filiale du groupe européen RWE Renewables. Il se compose de 5 aérogénérateurs, 3 postes de livraison et leurs équipements liés (réseau de raccordement et de communication enterré, chemins d'accès, plateformes de montage), localisés sur la commune de Paudy, dans le département de l'Indre (36), au sein de la région Centre-Val-de-Loire.

Ce projet est soumis à l'autorisation environnementale instaurée par l'Ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale. Cette autorisation environnementale vaut autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du Code de l'Environnement (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation) et, le cas échéant, autorisation de défrichement au titre des articles L.214-13 et L.341-3 du Code Forestier, autorisation d'exploiter au titre de l'article L.311-1 du Code de l'Énergie, et dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées au titre du 4° de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement.

Créé par l'article 1 du Décret n°2017-81 du 26 janvier 2017, l'article R181-13 du code de l'environnement définit le contenu de la demande d'autorisation environnementale unique. Le présent document constitue la note de présentation non technique définie au point 8° dudit article.

1. IDENTITE DU DEMANDEUR

1.1. Renseignements administratifs

La présente demande est sollicitée par la société *PARC EOLIEN DES PRESSOIRS* dont les principaux renseignements sont présentés ci-après.

Pétitionnaire	
Dénomination	PARC EOLIEN DES PRESSOIRS
N° SIREN	891 539 967
Code APE	3511 Z
Registre de commerce	RCS NANTERRE
Forme juridique	Société par actions simplifiée à associé unique
Présidente	Joseph FONIO
Adresse du siège	50 rue Madame de Sanzillon, 92110 Clichy, France
Signataire de la demande	
Prénom - Nom	Joseph FONIO
Qualité	Président
Adresse	50 rue Madame de Sanzillon, 92110 Clichy, France
Dossier suivi par	
Prénom - Nom	Maiwenn FABRE
Fonction	Cheffe de projets
Adresse	50 rue Madame de Sanzillon, 92110 Clichy, France
Téléphone	06 70 15 15 30
Courriel	maiwenn.fabre@rwe.com

1.2. Présentation du demandeur

Le développement du projet a été réalisé par la filiale française de NORDEX, la société NORDEX France SAS, puis par la filiale française de RWE Renewables, la société RWE Renewables France SAS, pour le compte de la société PARC EOLIEN DES PRESSOIRS, pétitionnaire et Maître d'Ouvrage du projet.

En effet, ces dernières années, les ventes d'éoliennes Nordex ont connu une progression importante, qui a nécessité d'adapter l'activité de NORDEX en conséquence avec des investissements significatifs. C'est la raison pour laquelle NORDEX a décidé de recentrer son activité et ses investissements sur la fabrication d'éoliennes et a envisagé la cession de son activité de développement de parcs éoliens.

C'est le groupe RWE, au travers de sa filiale RWE Renewables, acteur majeur des énergies renouvelables en Europe et dans le monde, développeur et exploitant de parcs solaires et éoliens, qui a été sélectionné par NORDEX pour l'acquisition de son activité de développement.



Le 2 novembre 2020, la société NORDEX France SAS, a ainsi cédé à la société RWE Renewables GmbH, sa filiale NXD France, qui a ensuite été renommée RWE Renewables France, dont l'activité est le développement de parc éoliens et solaires en France. La société Nordex SE a quant à elle cédé à la société RWE Renewables International Participations BV ses filiales, dont la société PARC EOLIEN DES PRESSOIRS.

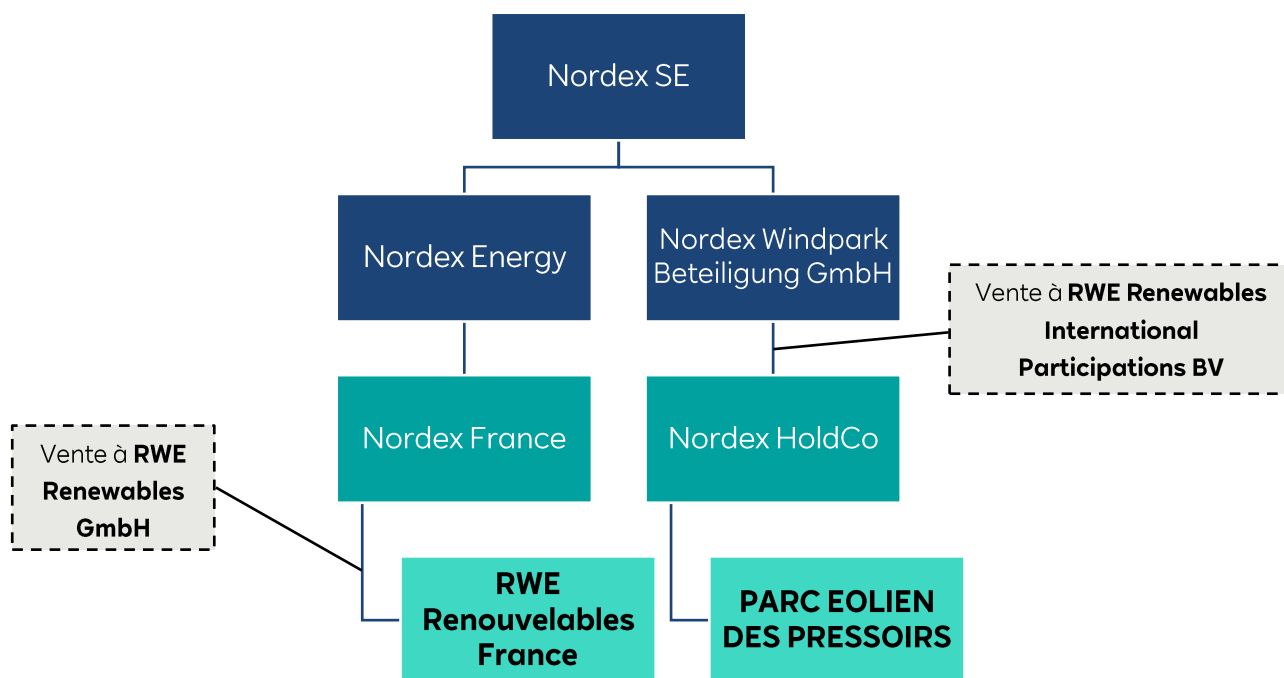


Figure 1 : Schéma explicatif du rachat des activités de développement de Nordex France par RWE Renewables

La société PARC EOLIEN DES PRESSOIRS, nouvellement filiale de RWE Renewables International Participations BV, est le porteur du projet. Elle sollicite l'ensemble des autorisations liées à ce projet et prend l'ensemble des engagements techniques et environnementaux.

2. HISTORIQUE DU PROJET

Signataire de la Charte éthique de France Énergie Éolienne, l'entreprise RWE Renouvelables France – qui a développé le projet éolien pour le compte de la Société Parc Éolien des Pressoirs – s'est engagée à **intégrer de manière systématique la concertation** dans le processus de développement de ses projets sur l'ensemble du territoire français.

Depuis 2019, RWE Renouvelables France – à l'époque Nordex Développement – étudie le développement d'un parc éolien sur la commune de Paudy. Suite au vote favorable du conseil municipal, des contacts ont été établis avec les propriétaires fonciers et agriculteurs situés sur la zone d'étude pour prendre en compte leurs parcelles dans les études de la zone et ainsi envisager différentes possibilités d'implantation.

Dans la perspective d'établir un dialogue continu avec le territoire, RWE Renouvelables France a proposé des **rencontres régulières avec l'équipe municipale** afin de leur présenter les avancées du projet et de définir ensemble la zone d'implantation potentielle. Ces réunions se sont tenues dans la salle du conseil municipal à la Mairie de Paudy.

Afin de garantir un socle d'information commun sur le territoire du projet, RWE Renouvelables France a souhaité faire parvenir des **lettres d'information** aux habitants à chaque étape importante du développement du projet. Quatre lettres d'information ont été distribuées entre le début d'année 2020 et la fin d'année 2021. Un **site internet** a également été mis en ligne afin de suivre les avancées et le développement du projet éolien des Pressoirs. Ce site sert également à communiquer sur les événements organisés et les documents distribués aux habitants dans le cadre du projet éolien.

Par ailleurs, afin de co-construire le projet et de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de venir échanger sur le projet, un **atelier ouvert** à toute la commune sur les mesures d'accompagnement s'est tenu en juin 2021 à la salle des fêtes de Paudy. Deux mois plus tard, un **deuxième atelier**, cette fois ouvert à la Fédération des chasseurs de l'Indre a eu lieu le 30 août 2021.

Toutes les **communes limitrophes** ont été contactées à partir de juin 2022 afin de proposer une rencontre ayant pour objectif de présenter le projet, son contexte, son implantation, les différentes mesures mises en places ainsi que les éventuelles vues et photomontages depuis les communes concernées vers le projet. Parmi les 8 communes sollicitées, 2 n'ont pas répondu aux sollicitations. Les autres communes ont été rencontrées entre juillet et août 2022.

La démarche de concertation sera **prolongée après le dépôt du dossier de Demande Environnementale**. Une permanence d'information sera ainsi organisée lors de l'instruction, en amont de l'enquête publique. Ce temps d'échange permettra de présenter le projet dans sa

globalité, de répondre aux dernières interrogations et de présenter le déroulé et l'organisation de **l'enquête publique**. Elle sera organisée sur la commune de Paudy, à la salle des fêtes, en fin d'après-midi, début de soirée. Des supports de présentation type panneaux A1 ou Kakémonos seront réalisés pour présenter le projet. Des photomontages seront également mis à disposition. En plus de cette permanence publique, une campagne de porte -à-porte sera réalisée afin de rencontrer les habitant directement et de pouvoir leur annoncer le dépôt du dossier et les mesures d'accompagnements retenues.

3. LOCALISATION DE L'INSTALLATION PROJETEE

3.1. Localisation géographique

Le Projet éolien des Pressoirs, composé de 5 aérogénérateurs (E1 à E5) et de 3 postes de livraison, est localisé sur la commune de Paudy dans le département de l'Indre (36) en région Centre-Val de Loire. Plus précisément, la zone d'implantation est située à environ 33 km à l'ouest de Bourges et 25 km au nord-est de Châteauroux (cf. carte ci-dessous).

Le Projet éolien des Pressoirs se compose des éléments suivants :

- 5 éoliennes culminant à 180 mètres en bout de pale;
- câblage enterré ;
- chemins d'accès, plateformes de grutage ;
- 3 postes de livraison électrique.

Les coordonnées des éoliennes projetées ainsi que des postes de livraison sont indiquées dans le tableau ci-après :

Installation	Coordonnées Lambert 93		Coordonnées Lambert II Étendu		Coordonnées WGS 84		Altitude NGF au sol (m)	Altitude NGF en bout de pale (m)
	X	Y	X	Y	X	Y		
Éolienne 1	619 341	6 658 835	569 706	2 225 078	1°56'16.74"E	47°1'29.53"N	160,6	338,9
Éolienne 2	619 757	6 659 042	570 177	2 225 324	1°56'36.34"E	47°1'36.42"N	154,8	334,8
Éolienne 3	619 253	6 658 376	569 622	2 224 618	1°56'12.88"E	47°1'14.6"N	157,5	337,5
Éolienne 4	619 750	6 658 623	570 114	2 224 874	1°56'36.26"E	47°1'22.82"N	159,15	338,9
Éolienne 5	620 217	6 658 855	570 629	2 225 142	1°56'58.26"E	47°1'30.55"N	151,2	331,2
Poste de livraison 1	620 518	6 658 548	570 886	2 224 801	1°57'12.74"E	47°1'20.72"N	-	-
Poste de livraison 2	620 507	6 658 539	570 875	2 224 791	1°57'12.22"E	47°1'20.43"N	-	-
Poste de livraison 3	620 496	6 658 530	570 864	2 224 782	1°57'11.69"E	47°1'20.14"N	-	-

PROJET EOLIEN DES PRESSOIRS

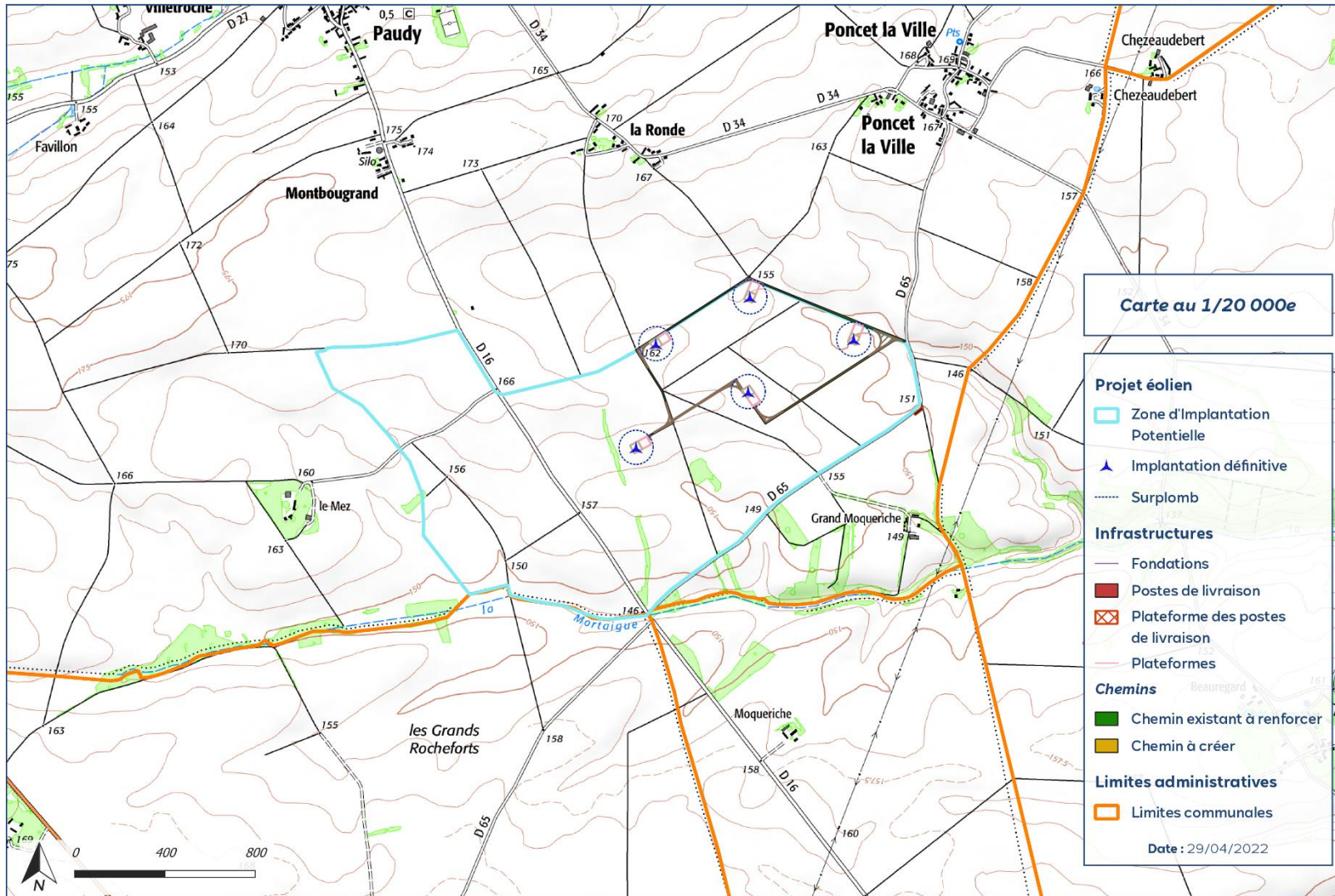


Figure 2 : Projet éolien au 1/20 000e

4. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

4.1. Généralités

L'activité principale du Projet éolien des Pressoirs est la production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent.

L'implantation de 5 éoliennes d'une puissance unitaire de 4 à 5,7 MW, pour une puissance installée totale maximale de 28,5 MW, devrait permettre une production électrique entre 51.1 et 54.7 GWh par an.

L'électricité produite par les 5 aérogénérateurs de ce projet permettra de couvrir la consommation d'environ 14 000 ménages, chauffage compris (RTE estime à 4 673 kWh, la consommation électrique annuelle moyenne des ménages français – chiffres 2017). Un ménage français moyen étant composé de 2,2 personnes (source : INSEE, 2017), cela correspond donc à la consommation d'environ 30 800 habitants, soit environ 14.04% de la population du département de l'Indre et environ soixante-dix fois la consommation de la commune du projet.

4.2. Rubrique ICPE

Le décret n°2011-984 soumet les éoliennes à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'arrêté du 26 août 2011 relatif « aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement », l'arrêté du 26 août 2011 relatif « à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent » et la circulaire du 29 août 2011 relative « aux conséquences et orientations du classement des éoliennes dans le régime des installations classées » complètent le dispositif.

Le tableau suivant récapitule les rubriques ICPE auxquelles est soumis le présent projet éolien :

Rubrique ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon d'affichage
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.	AUTORISATION	6 km

5. PROCÉDES DE FABRICATION

5.1. Le projet et ses composantes techniques

5.1.1. Caractéristiques générales d'un parc éolien

Un parc éolien est une centrale de production d'électricité à partir de l'énergie du vent. Il est composé d'un ou plusieurs aérogénérateurs et de leurs annexes :

- une **éolienne** fixée sur une fondation adaptée, accompagnée d'une aire stabilisée appelée « *plateforme* » ou « *aire de grutage* » ;
- un **réseau de câbles électriques enterrés** permettant d'évacuer l'électricité produite par chaque éolienne vers le poste de livraison électrique (appelé « *réseau inter-éolien* ») ;
- un **poste de livraison électrique**, concentrant l'électricité des éoliennes et organisant son évacuation vers le réseau public d'électricité au travers du poste source local (point d'injection de l'électricité sur le réseau public) ;
- un **réseau de câbles enterrés permettant d'évacuer l'électricité regroupée au(x) poste(s) de livraison vers le poste source** (appelé « *réseau externe* » et appartenant le plus souvent au gestionnaire du réseau de distribution d'électricité) ;
- un **réseau de chemins d'accès** ;
- éventuellement des éléments annexes type mât de mesure de vent, aire d'accueil du public, aire de stationnement, etc.

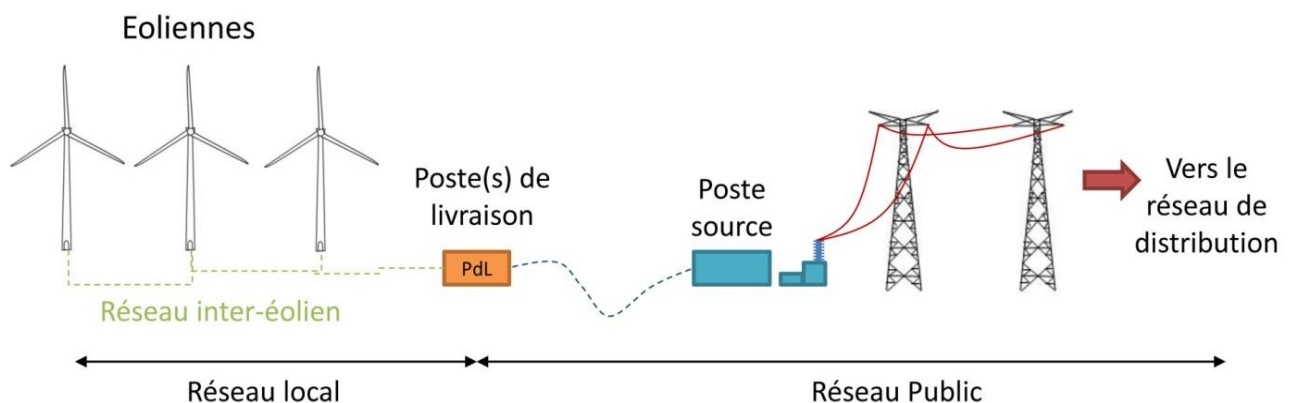


Figure 3 : Fonctionnement d'un parc éolien – Source : SER-FEE (Guide technique de l'étude de dangers)

Au sens de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique n°2980 de la législation des installations classées pour la protection

de l'environnement, les aérogénérateurs sont définis comme un dispositif mécanique destiné à convertir l'énergie du vent en électricité, composé des principaux éléments suivants :

- le **rotor** qui est composé de trois pales (éoliennes actuelles) construites en matériaux composites et réunies au niveau du moyeu. Il se prolonge dans la nacelle pour constituer l'arbre lent ;
- le **mât** est généralement composé de 3 à 5 tronçons en acier. Il abrite le transformateur qui permet d'élever la tension électrique de l'éolienne au niveau de celle du réseau électrique ;
- la **nacelle** abrite plusieurs éléments fonctionnels :
 - le générateur qui transforme l'énergie de rotation du rotor en énergie électrique ;
 - le multiplicateur (certaines technologies n'en utilisent pas) ;
 - le système de freinage mécanique ;
 - le système d'orientation de la nacelle qui place le rotor face au vent ;
 - les outils de mesure du vent (anémomètre, girouette) ;
 - le balisage diurne et nocturne nécessaire à la sécurité aérienne.

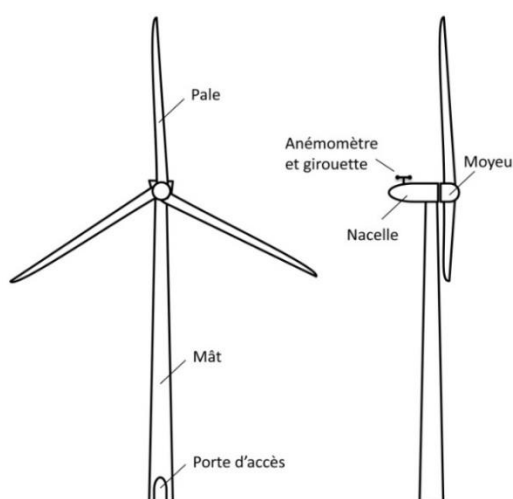


Figure 4 : Schéma simplifié d'un aérogénérateur – Source : SER-FEE (Guide technique de l'étude de dangers)

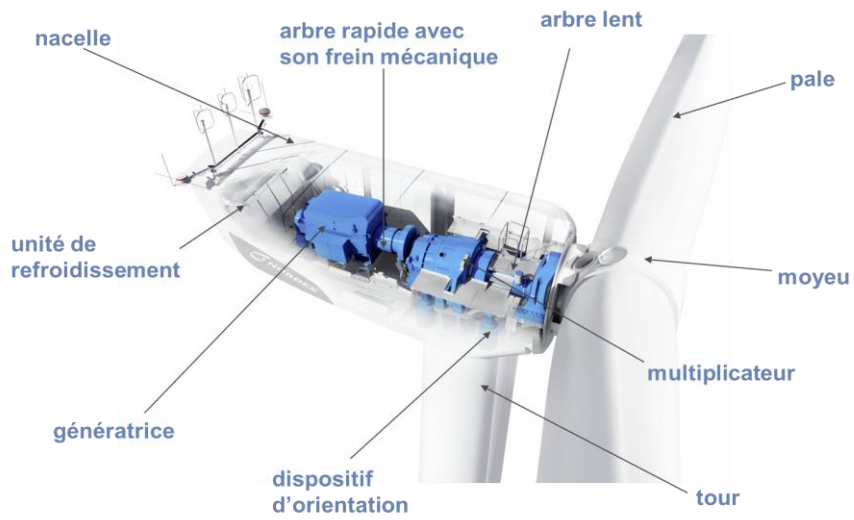


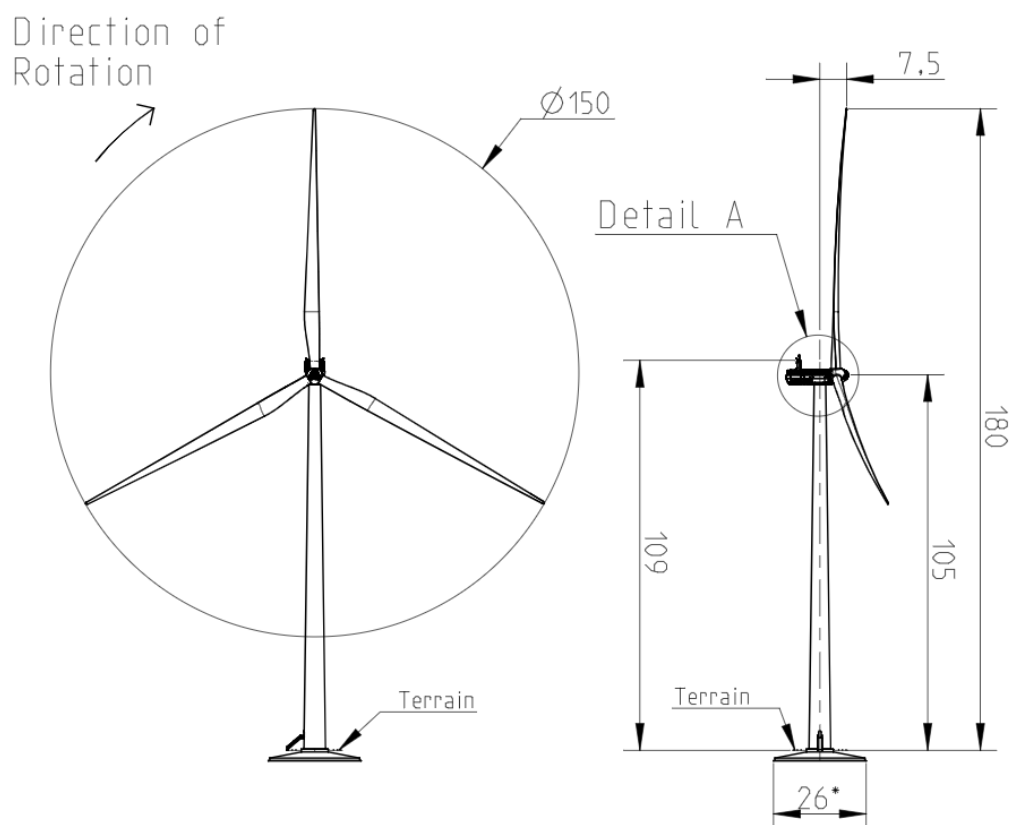
Figure 5 : Vue 3D de l'intérieur d'une nacelle – Source : NORDEX

5.1.2. Caractéristiques des éoliennes

Le présent dossier est construit sur la base du gabarit d'éolienne suivant :

Gabarit	
Caractéristiques	Données
Hauteur totale en bout de pale	180,00 m
Hauteur du mât au moyeu	107,5 m max
Hauteur du mât ICPE	110 m max
Garde au sol	30,0 m min
Diamètre du rotor	150,0 m max
Diamètre de survol	151,0 m max
Largueur de la base de la pale	env. 3 m
Diamètre à la base du mât	4,3 à 4,7 m
Longueur de la pale	74,0 m max

Ce gabarit est défini par les caractéristiques maximales des modèles envisagés pour ce projet. Il est utilisé dans tous les volets de l'étude d'impact, à l'exception des parties nécessitant un modèle précis pour mener l'étude (étude acoustique, photomontages de l'étude paysagère,...) Dans ce cas, les modèles maximisants pour chaque thématique ont été choisis dans la volonté de maximiser les impacts. Les modèles correspondants à ce gabarit sont par exemple : la N149 5.X TS105, la V150 5.6 TS105 ou encore la SG 5.0-145.



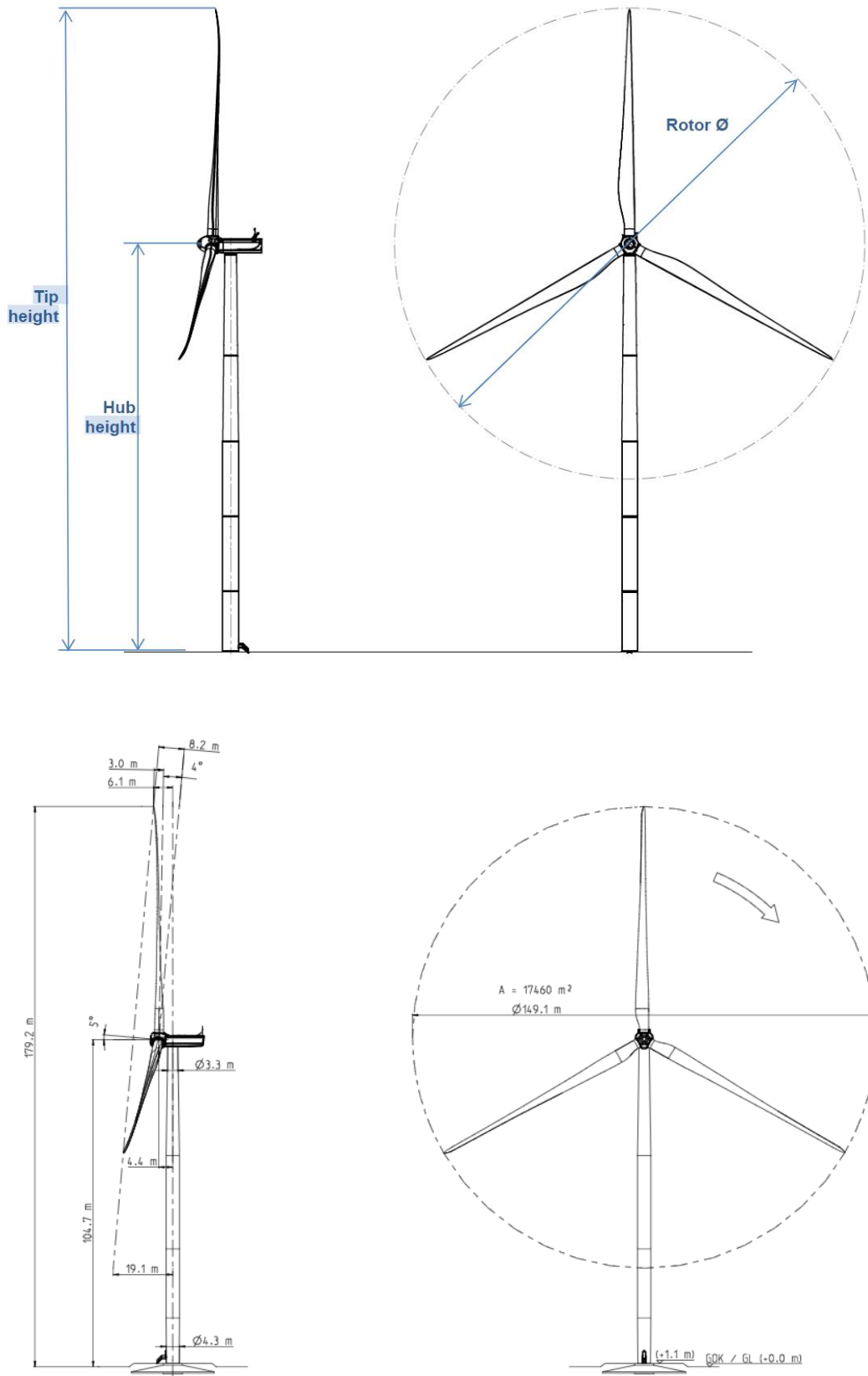


Figure 6 : Exemples d'éoliennes utilisées pour l'étude : V150 5.6 TS105, SG 5.0-145, N149 5.X TS105.

5.2. La construction du parc éolien

La construction du parc éolien sera réalisée par le turbinier ou par RWE Renewables France pour le compte de la société PARC EOLIEN DES PRESOIRS.

Le déroulement du chantier pour la construction d'un parc éolien suite les étapes suivantes :

- La création des infrastructures
- La construction des fondations
- Le transport et le stockage des éléments des éoliennes et des postes de livraison
- L'assemblage des éoliennes
- Le raccordement électrique

5.3. La maintenance du parc éolien

La maintenance de l'installation sera réalisée par le turbinier ou par RWE Renewables France pour le compte de la société PARC EOLIEN DES PRESOIRS.

Le fonctionnement du parc éolien est entièrement automatisé et contrôlé à distance : l'ensemble des paramètres de marche des machines est constamment mesuré par capteurs (conditions météorologiques, vitesse de rotation de la machine, production électrique, niveau de pression du réseau hydraulique, etc.) et transmis par fibres optiques et liaison via un modem Numéris au centre de commande du parc éolien.

Les éoliennes sont contrôlées à des intervalles de maintenance réguliers en accord avec les normes DIN 31051 et DIN 31052, ou bien avec toute autre norme DIN standard, pour identifier tout écart entre le fonctionnement réel et attendu des éoliennes, et permettre de proposer et respectivement initier les mesures nécessaires au retour au fonctionnement normal des éoliennes.

Les activités de maintenance préventive comprennent en particulier :

- la maintenance relative au Système de Contrôle à Distance ;
- la vérification de tous les composants, y compris de la tour tubulaire ;
- la vérification des moments de torsion des boulons et, si nécessaire, le resserrage des boulons ;
- la vérification des niveaux d'huile ;
- le prélèvement d'échantillons d'huile ainsi que l'analyse de l'huile ;
- les vidanges, nécessaires, incluant l'huile, au plus tard après trois ans d'exploitation ;
- les opérations de lubrification / de graissage nécessaires ;
- la vérification nécessaire et le réglage des freins ;
- la vérification de tous les systèmes de sécurité des éoliennes, y compris le système de protection contre la foudre, le cas échéant, et la prise de terre ;

- l'évaluation des données du Système de Contrôle à Distance ;
- les interventions d'entretien ou de réparation non programmées dues aux alarmes des éoliennes.

Il s'agit également, après avoir été averti d'une défaillance ou erreur opérationnelle d'une éolienne ou bien de l'infrastructure, de remédier à celle-ci dans un délai raisonnable.

Note : Les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident sont détaillés dans l'étude de dangers du présent dossier.

5.4. Le démantèlement du parc éolien

5.4.1. Les opérations de démantèlement

Au terme de leur vie, et en fonction du contexte énergétique qui prévaudra alors, l'éolienne sera soit remplacée par une nouvelle machine, soit démantelée.

La remise en état du site consiste à rendre le site d'implantation du parc apte à retrouver son usage et sa destination antérieure à l'activité de production telle que décrite dans le paragraphe « état initial du site » de l'étude d'impact. Dans le cas d'un démantèlement des éoliennes, la remise en état du site est très rapide et n'entraîne aucune friche industrielle.

Démantèlement des éléments de l'installation

Selon l'article 29 de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, les opérations de démantèlement et de remise en état des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent prévues à l'article R.515-106 du Code de l'Environnement comprennent :

1. le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;

2. l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations pourra maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées seront remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;

3. la remise en état du site avec le **décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres** et le remplacement par des **terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation**, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

Recyclage des éléments de l'installation

Concernant le devenir des éoliennes et des annexes, les pales seront recyclées par des entreprises de plastique, ou après concassage, mises en décharge. Une éolienne étant principalement composée des matériaux suivants : cuivre, fer, acier, aluminium, plastique, zinc, fibre de verre et béton (pour les fondations), elle est en grande partie recyclable.

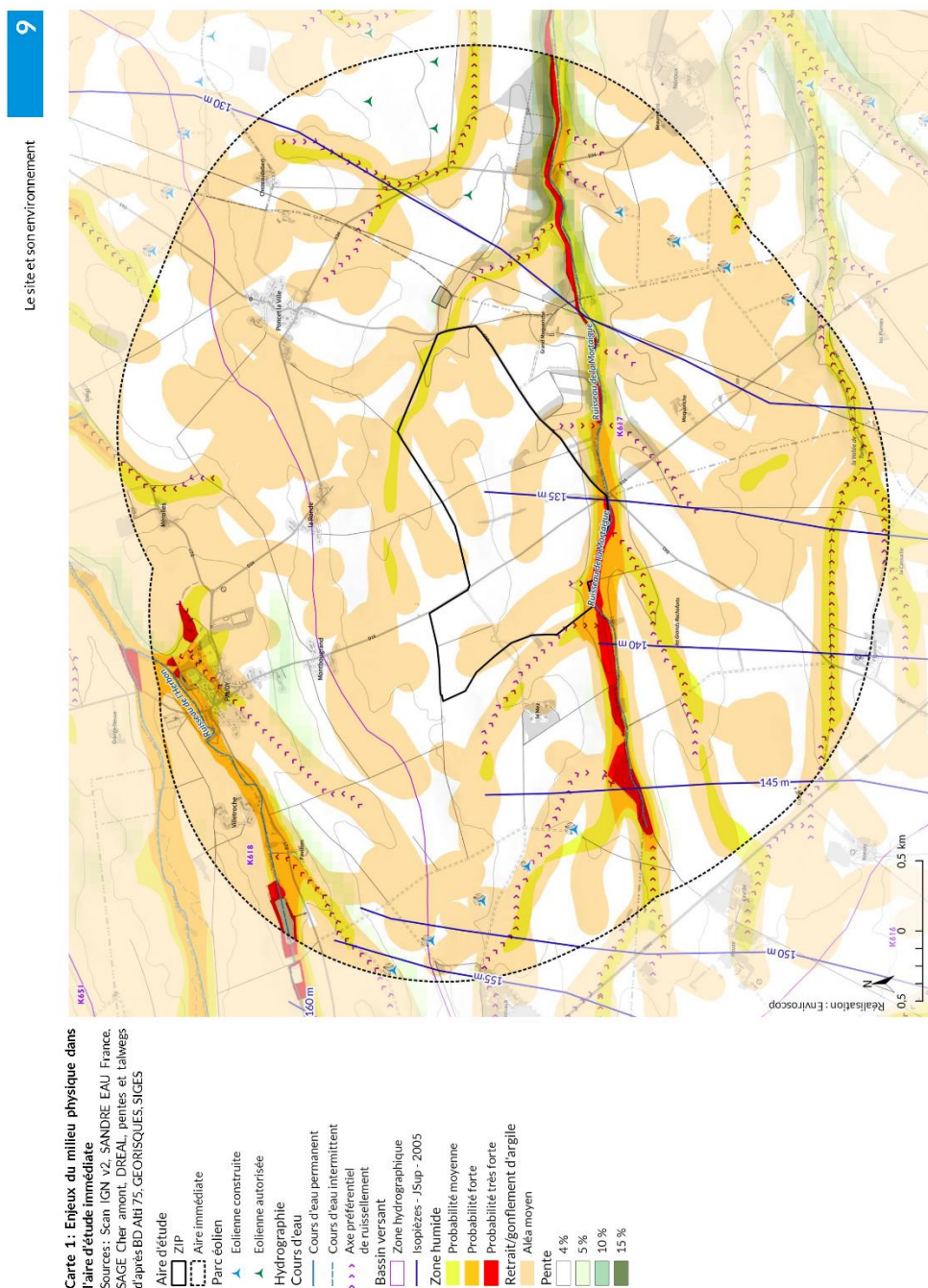
Ainsi, au minimum **90 % de la masse totale des aérogénérateurs démantelés** (fondations incluses) lorsque la totalité des fondations sont excavées, ou 85 % lorsque l'excavation des fondations fait l'objet d'une dérogation, **devront être réutilisés ou recyclés.**

Egalement, au minimum 35 % de la masse des rotors devront être réutilisés ou recyclés.

6. ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

6.1. Etat actuel de l'environnement

6.1.1. Milieu physique



Résumé non technique de l'étude d'impact du parc éolien des Pressoirs

Figure 7 : Synthèse des enjeux du milieu physique dans l'aire d'étude immédiate

Le territoire d'étude se positionne dans le sud du Bassin parisien dont les terrains calcaires du Jurassique ont été recouverts par endroit par des dépôts issus des alternances d'érosion et de sédimentation à la fin du tertiaire et au quaternaire. Dans un plateau au relief ondulé, les altitudes entre plateaux et vallées varient globalement de 130 m à 160 m. Quatre vallées s'y distinguent : les vallées de la Théols et de l'Arnon à l'est et celles du Fouzon et du Renon au nord-ouest.

L'aire d'étude immédiate se trouve intégralement dans le bassin versant de l'Arnon, traversée par deux cours d'eau intermittents et pour lesquels aucun suivi n'est réalisé : le ruisseau de la Mortaigue en limite sud de la ZIP et celui de l'Herbon à l'extrémité nord de l'aire d'étude immédiate. Leurs vallons et la vallée de Torfou au sud accueillent des zones humides probables d'après le SAGE Cher Amont. Le toit de la nappe souterraine est estimé à 6 m de profondeur en moyenne. Aucun périmètre de captage n'est situé dans cette aire.

Les sensibilités associées au milieu physique au sein de la ZIP vis-à-vis de l'éolien sont nulles à **très faibles**, à l'exception d'une sensibilité localement **faible** des zones humides le long des cours d'eau.

6.1.2. Milieu Naturel

Les enjeux liés aux zonages réglementaires et d'inventaires liés au patrimoine naturel autour du site sont relativement réduits. Aucun habitat naturel déterminant de ZNIEFF menacé d'après la liste rouge ou d'intérêt communautaire n'a été identifié au sein de la ZIP ou de l'aire d'étude immédiate. Une ZNIEFF de type 1 est présente en limite extérieure de l'aire d'étude immédiate, à 260 mètres au sud.

De même, la ZIP est située en dehors de tout site Natura 2000, le plus proche étant à environ 1.1 km. Une attention particulière a été portée lors des inventaires aux espèces ayant servi à la désignation de ces zonages, notamment à celles susceptibles d'interagir avec le projet éolien, les oiseaux et les chiroptères d'intérêt communautaire qui sont soit des espèces à grand domaine vital, soit des espèces ayant un fort potentiel de déplacement.

La grande majorité des habitats observés dans l'aire d'étude immédiate est liée au contexte agricole de la zone et, de fait, présente une flore des milieux remaniés, avec une grande part d'espèces communes à très communes. Sur les 210 espèces répertoriées lors des inventaires sur l'aire d'étude, 13 espèces peuvent être considérées comme patrimoniales. Près de la moitié de ces espèces patrimoniales est liée aux lisières et pelouses calcicoles sèches présentes au Sud de l'aire d'étude immédiate.

Les inventaires réalisés tout au long du cycle biologique ont permis d'identifier les espèces à enjeux sur la ZIP. A toutes périodes de l'année, la diversité d'espèces est qualifiée de faible,

ce résultat est à lier avec le contexte de cultures intensives présent sur la zone d'étude. Un unique bosquet et une seule haie apporte une petite hétérogénéité. Le cortège des milieux semi-ouverts est circonscrit au vallon de la Mortaigue, en limite Sud-Est de la zone d'étude. Il s'avère nettement plus diversifié avec plusieurs espèces à enjeu mais avec également la grande majorité des espèces communes et protégées citées dans l'inventaire.

Concernant les espèces à enjeux identifiées, on note :

- En **période d'hivernage**, une espèce à enjeu (Busard Saint-Martin) dont l'enjeu est évalué à **faible**
- En **migration prénuptiale**, 1 espèce en enjeu **modéré** (Grue cendrée) et 3 espèces en enjeu **faible** (Busard Saint-Martin, Oedicnème criard et Pluvier doré)
- En **migration postnuptiale**, 2 espèces à enjeu **modéré** (Grue Cendrée, Pluvier doré) et 5 espèces à enjeu **faible** (Busard Saint-Martin, Élanion blanc, Busard des roseaux, Milan noir et Milan royal)
- En **période de nidification**, 1 espèce à enjeu **fort** (Petit-duc scops), 5 espèces à enjeu **modéré** (Oedicnème criard, Busard Saint-Martin, Linotte mélodieuse, Bruant jaune, et Tourterelle des bois), 7 espèces à enjeu **faible** (Pie-grièche écorcheur, Busard cendré, Milan noir, Faucon crécerelle, Busard proyer, Alouette des champs, Tarier pâtre) et 4 espèces à enjeu **très faible** (Faucon hobereau, Perdrix grise, Hirondelle rustique, Hirondelle des fenêtres).

Concernant les chiroptères, la diversité spécifique totale identifiée pour l'ensemble des écoutes et enregistrements effectués sur l'aire d'étude immédiate et ses abords est de 13 espèces. La grande majorité des contacts, et ce quelle que soit la méthode de recensement, concerne la Pipistrelle commune (pour 60,70 % de la totalité des contacts). Viennent ensuite la Pipistrelle de Kuhl (18,84%), la Noctule commune (5,01%), l'Oreillard gris (4,25%), le Grand murin (2,34%), la Barbastelle d'Europe (2,29%), la Pipistrelle de Nathusius (2,27%), la Noctule de Leisler (2,13%) et la Sérotine commune (1,71%).

1 reptile à enjeu **faible** a été identifié (Lézard des murailles) dans l'aire d'étude immédiate. 1 mammifère à enjeu **faible** a été identifié sur site: le Lapin de Garenne. 2 espèces patrimoniales d'insectes ont été également répertoriées: la Lucine et le Caloptène ochracé, dont l'enjeu est évalué à **très faible**. Aucun amphibien n'a été identifié dans l'aire d'études biologiques, les espèces présentes étant communes et non menacées en région Centre-Val de Loire.

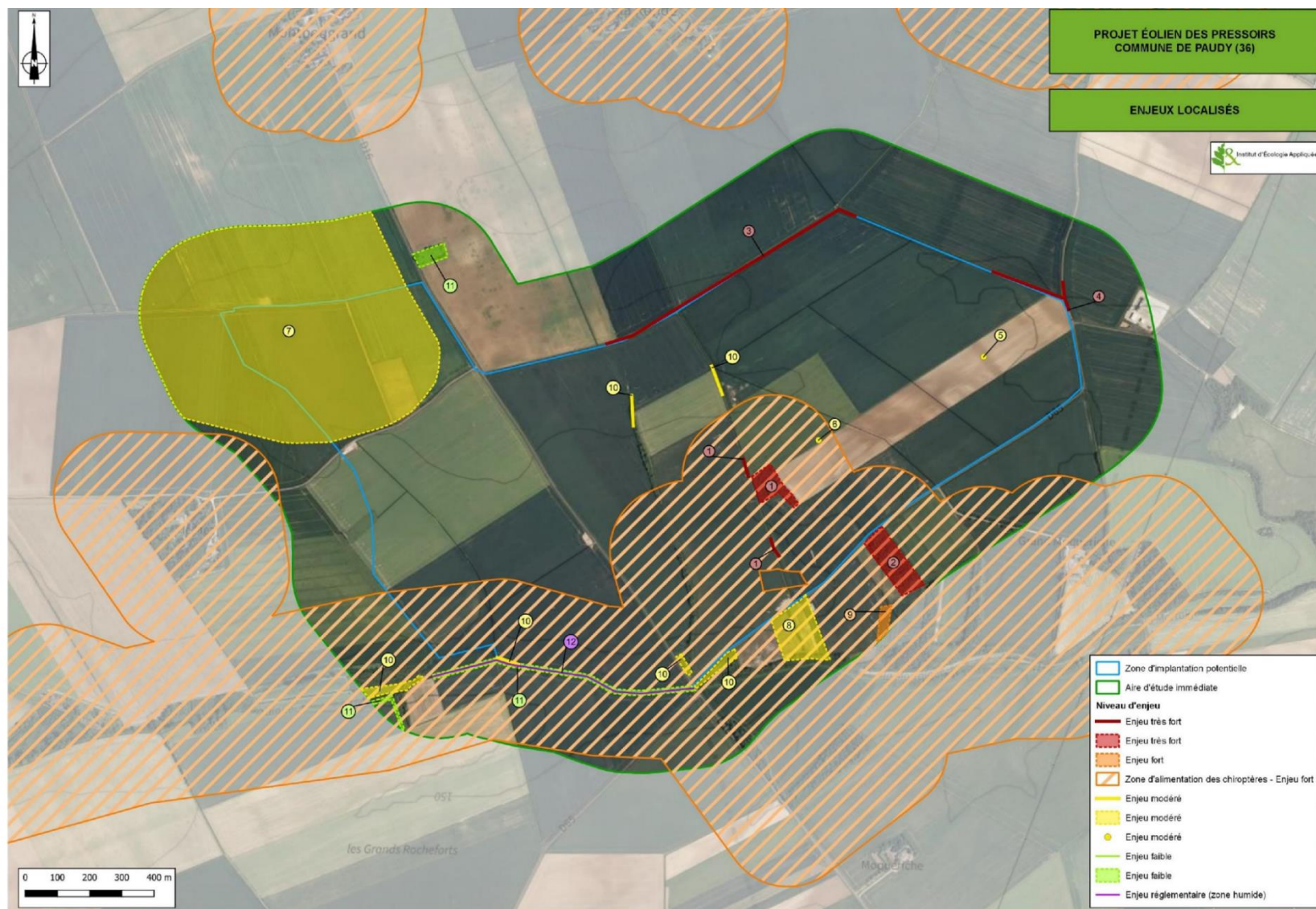


Figure 8 : Synthèse des enjeux du milieu naturel dans l'aire d'étude immédiate

6.1.3. Milieu Humain

Les sensibilités liées à l'occupation des sols et des activités économiques sont considérées comme **faibles** à **fortes** aux abords des habitations dans l'aire d'étude immédiate, et celles liées aux servitudes/infrastructures et aux risques technologiques/sols pollués sont évaluées comme nulles à localement **faibles** dans le cas des infrastructures routières au nord et à l'extrémité sud de la ZIP.

Les communes de l'aire d'étude immédiate ne bénéficient pas de carte de prescription archéologique. Le site pourra faire l'objet de prescriptions archéologiques si des risques sont considérés par les services administratifs instruisant le dossier.

Enfin, les enjeux au regard de la sensibilité acoustique du site sont évalués comme **faibles** voire **modérés** à **notables** dans la ZIP et **fort** aux abords des habitations.

Carte 2: Synthèse des enjeux environnementaux du milieu humain dans l'aire d'étude immédiate

Sources : Scan IGN v2, ANFR - CARTORADIO, Ministère de la Culture sur l'Atlas des patrimoines, GEORISQUES, DREAL, zones destinées à l'habitation d'après Géoportail de l'urbanisme, habitation à partir de la couche bâti du cadastre et contrôle par photo aérienne.

- Aires d'étude
 - ZIP
 - Aire immédiate
- Parc éolien
 - Eolienne construite
 - Eolienne autorisée
- Limites administratives
 - Limite communale
- Anciens sites industriels
 - Activité terminée
- Infrastructures
 - Voie communale
 - Route départementale
 - Eloignements aux routes départementales (htot = 180)
 - Poste 225 kV
 - Ligne électrique 225kV
 - Ecart à la ligne électrique
- Ecart aux habitations
 - Habitation
 - Secteur d'habitat des bourgs et village (UV)
 - 500 m des habitations et zones destinées à l'habitat

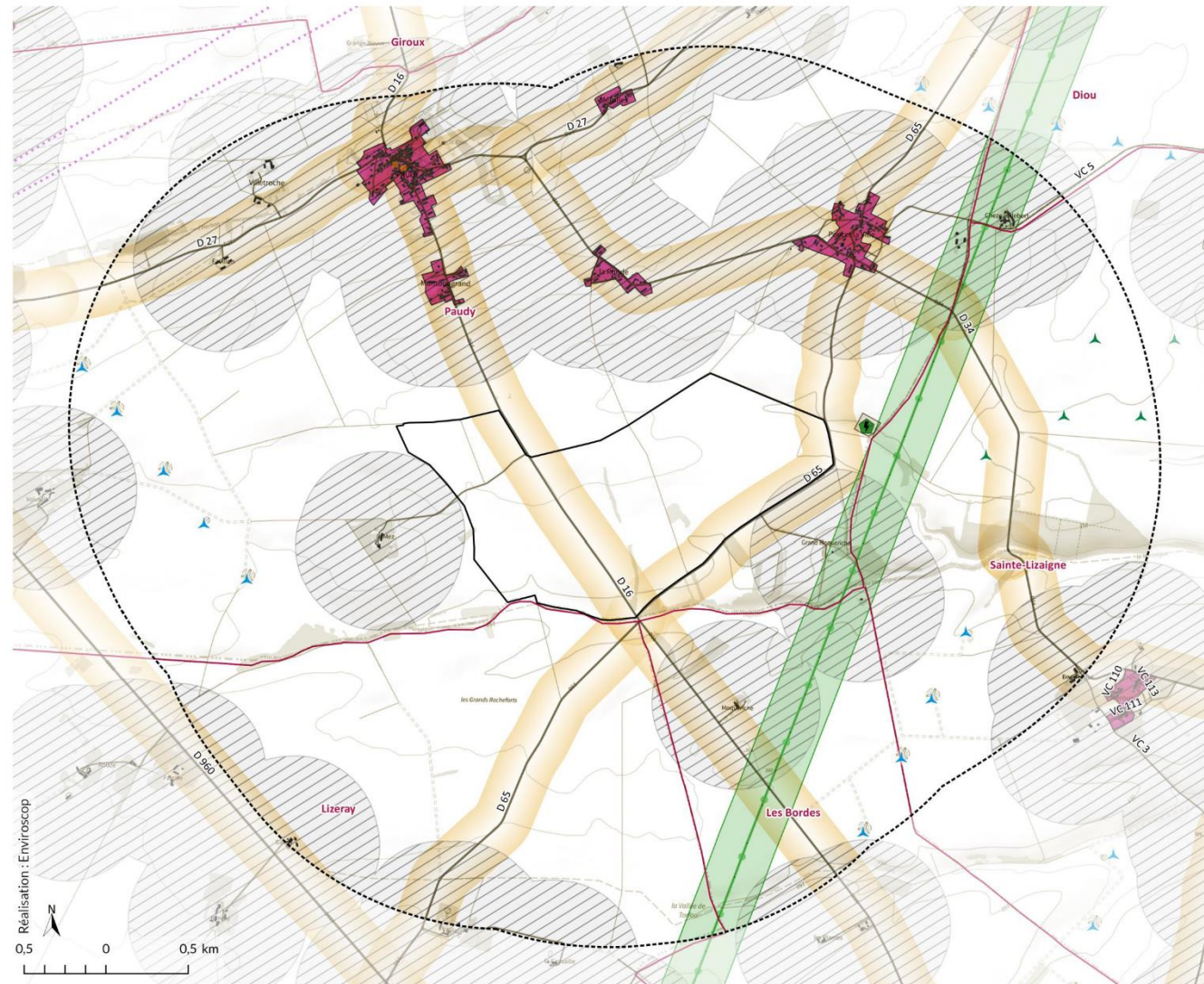
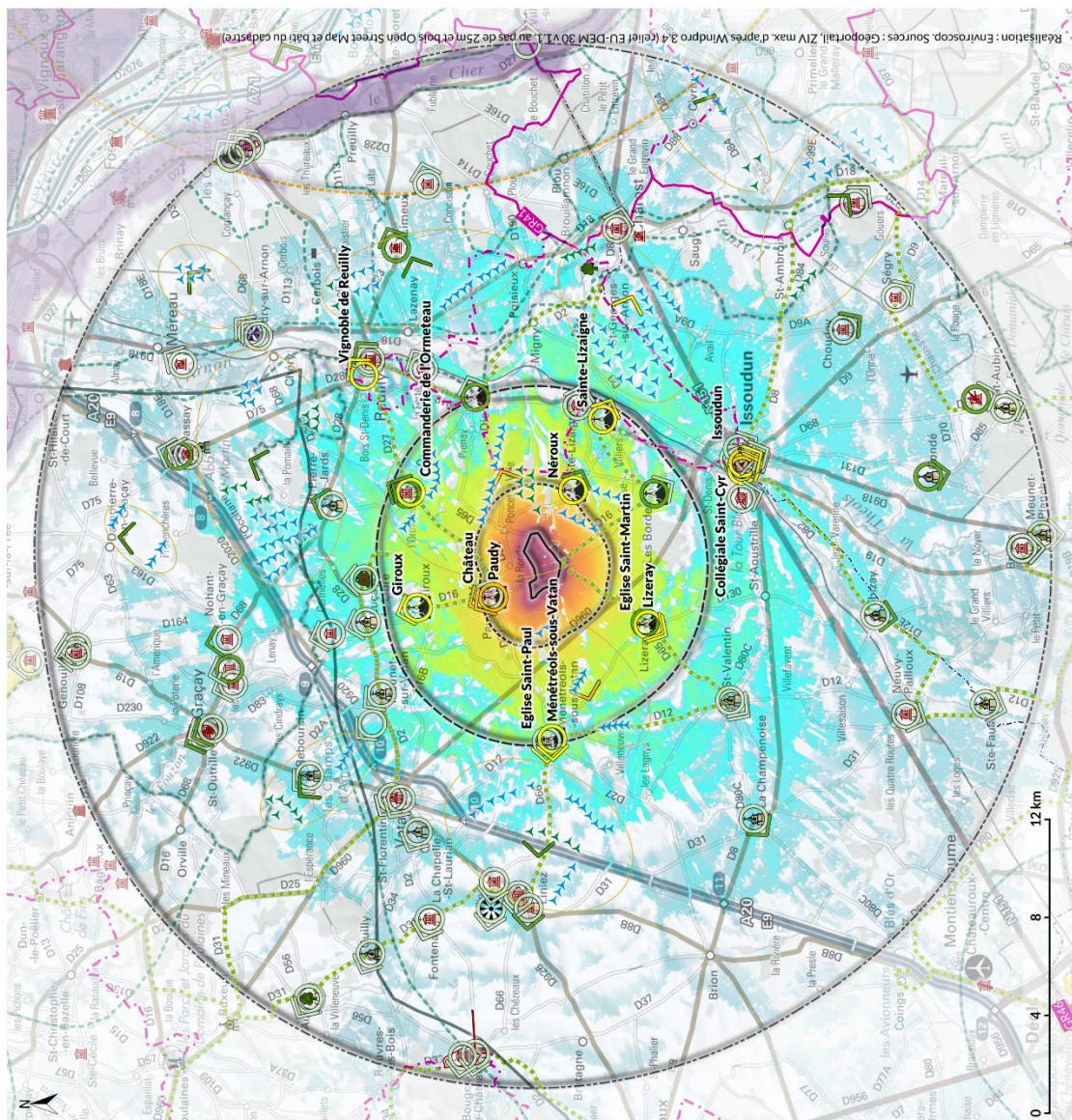


Figure 9 : Synthèse des enjeux du milieu humain

6.1.1. Paysage et Patrimoine



Aires d'étude

- ZIP
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Patrimoine

- Eolienne construite
- Eolienne autorisée
- Secteur éolien

Unités paysagères

- Limite des UP
- Limite des sous-UP

Patrimoines

- MH
- Site inscrit
- Site classé
- SPR
- Aire de vigilance/exclusion (UNESCO)

Paysages reconnus

- Jardin remarquable
- Monument national
- Panorama
- Château ou forteresse
- Eglise ou abbaye
- Industrie
- Site archéologique ou ruine
- Site naturel ou jardin
- Autre site touristique
- Ensemble paysager remarquable
- Pays d'Art et d'Histoire

Itinéraires touristiques

- Route touristique
- GRP
- GR

ZIV maximale (°) 200m maximum en bout de pale

- 0
- 0.5
- 1
- 2
- 5
- 10
- 30
- 180

La ZIVmax est réalisée avec Windpro 3.4. Le relief utilisé est le MNT EU-DEM30 v1.1 au pas de 25m. Les boisements sont issus d'Open Street Map avec une hauteur de 10 m et le bâti du cadastre PCI express avec une hauteur de 5 m.

Pour calculer la ZIVmax, un nuage d'éolennes d'une hauteur de 200m en bout de pale couvrant l'ensemble de la ZIP est utilisé. Cette méthode permet de calculer la visibilité maximale pour toutes les implantations possibles à l'intérieur de la ZIP.

L'indicateur représenté ci-contre est l'angle vertical maximal en bout de pale. Il reflète la prégnance maximale des implantations potentielles du projet.

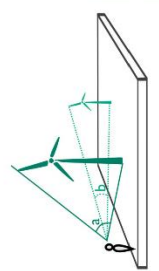


Figure 10 : Synthèse des enjeux paysager et patrimoniaux

Les enjeux du paysage et du patrimoine ainsi que leurs sensibilités à l'éolien sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Enjeux	Sensibilité à l'éolien	Commentaire	Préconisations
Composition paysagère	Faible	Paysages de grandes cultures, à l'échelle de l'éolien. Sensibilités locales pour le vallon de l'Herbon, la vallée de la Mortaigue et la vallée de la Théols	Vérifier l'absence d'effet de rupture d'échelle depuis les petites vallées de l'aire immédiate et la vallée de la Théols dans l'aire rapprochée
Contexte éolien	Fort	Développement important de l'éolien sur le territoire d'étude (40 parcs construits ou autorisés et 4 avec avis de l'AE)	Elaborer un projet en cohérence avec les parcs éoliens proches des secteurs de Sainte-Lizaigne et de Ménétréols Vérifier la cohérence du projet avec les secteurs d'Issoudun et de Reully
Cadre de vie	Modérée	14 lieux de vie dans l'aire immédiate dont un unique village. 7 villages dans l'aire rapprochée et un pôle urbain dans l'aire éloignée Vues ouvertes depuis la plupart des lieux de vie proches Sensibilité de covisibilité ponctuelles	Vérifier la cohérence des vues depuis les lieux de vie sensibles Conserver des respirations paysagères depuis les lieux de vie Eviter les effets de surplomb sur Paudy
	Faible	Axes fortement fréquentés situés presque totalement dans l'aire éloignée, peu sensibles au projet Sensibilités localement fortes pour les petites routes de l'aire immédiate	Vérifier la cohérence des vues depuis les axes sensibles du territoire d'étude, notamment au regard du contexte éolien
Paysages reconnus	Faible	Grands ensembles paysagers éloignés de la ZIP (vignoble de Quincy - Reully, vallée du Cher). Sensibilité locale pour le vignoble de Reully	Vérifier la cohérence des vues depuis le vignoble de Reully et ses alentours
		3 sites remarquables et un ensemble de sites touristiques globalement peu sensibles au projet	Vérifier la cohérence des vues pour l'entrée de la Commanderie de l'Ormeteau et Issoudun
		Plusieurs boucles locales sensibles dans l'aire immédiate. Grands itinéraires touristiques présentant des sensibilités ponctuelles, notamment pour la route de la Champagne Dorée	Vérifier la cohérence des vues depuis les itinéraires touristiques sensibles, notamment les boucles de promenade et la route de la Champagne Dorée dans l'aire immédiate
Patrimoine	Modérée	1 site protégé dans l'aire immédiate, sensible uniquement aux covisibilités	Eviter les effets de surplomb sur le château de Paudy

		2 monuments historiques dans l'aire rapprochée, peu sensibles	/
		Pôle historique d'Issoudun présentant des sensibilités faibles à modérées Autres éléments patrimoniaux faiblement sensibles au projet	Eviter les effets de concurrence visuelle avec Issoudun. Vérifier la cohérence des vues depuis la Tour Blanche

Code couleur : Positif, Nul ou Conforme à la réglementation Négligeable Faible Modéré Fort Très fort

Synthèse des sensibilités du site au projet éolien pour le paysage et patrimoine

6.2. Présentation des variantes envisagées et justification du projet retenu

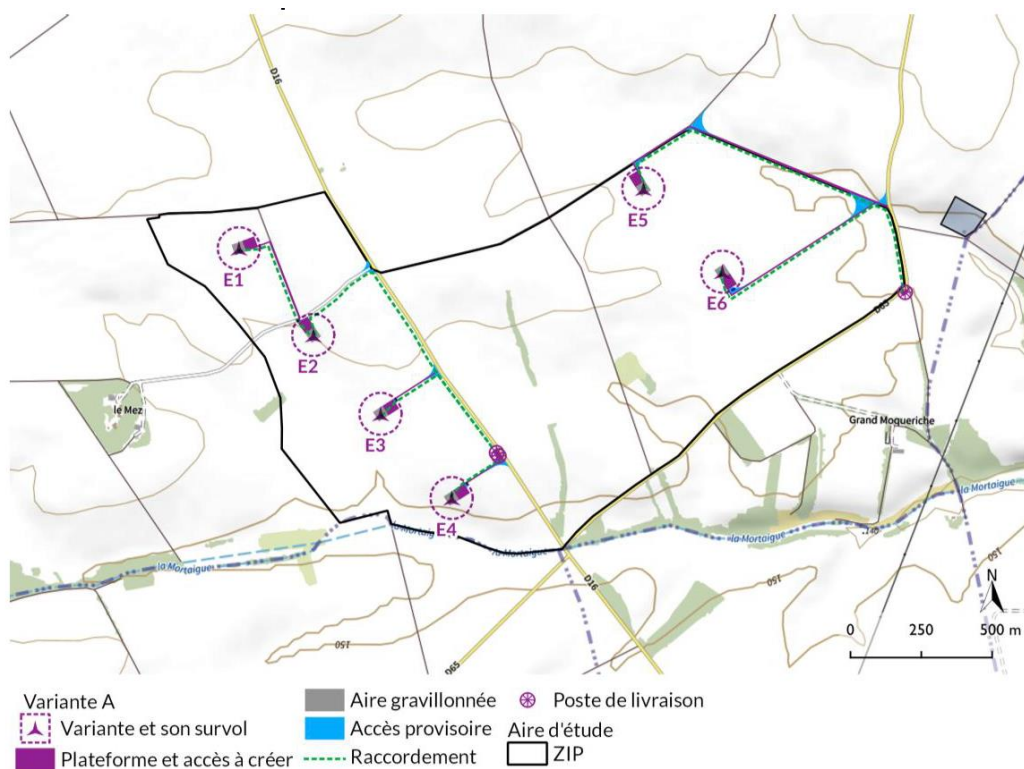


Figure 11 : Variante A à 6 éoliennes

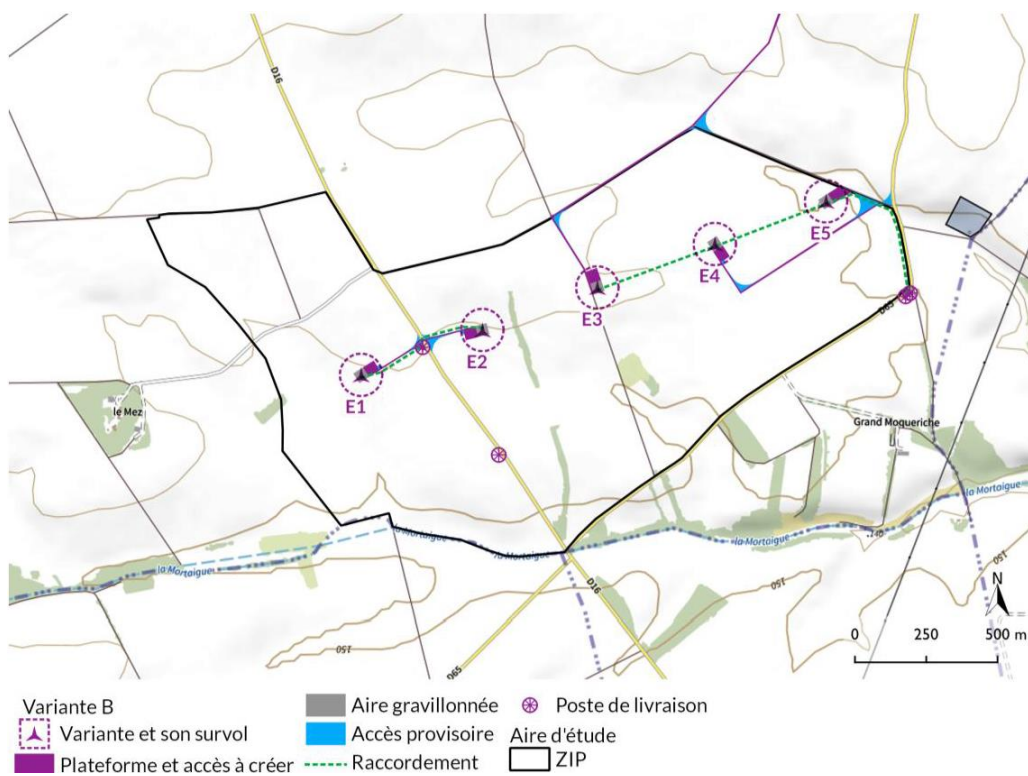


Figure 12 : Variante B à 5 éoliennes

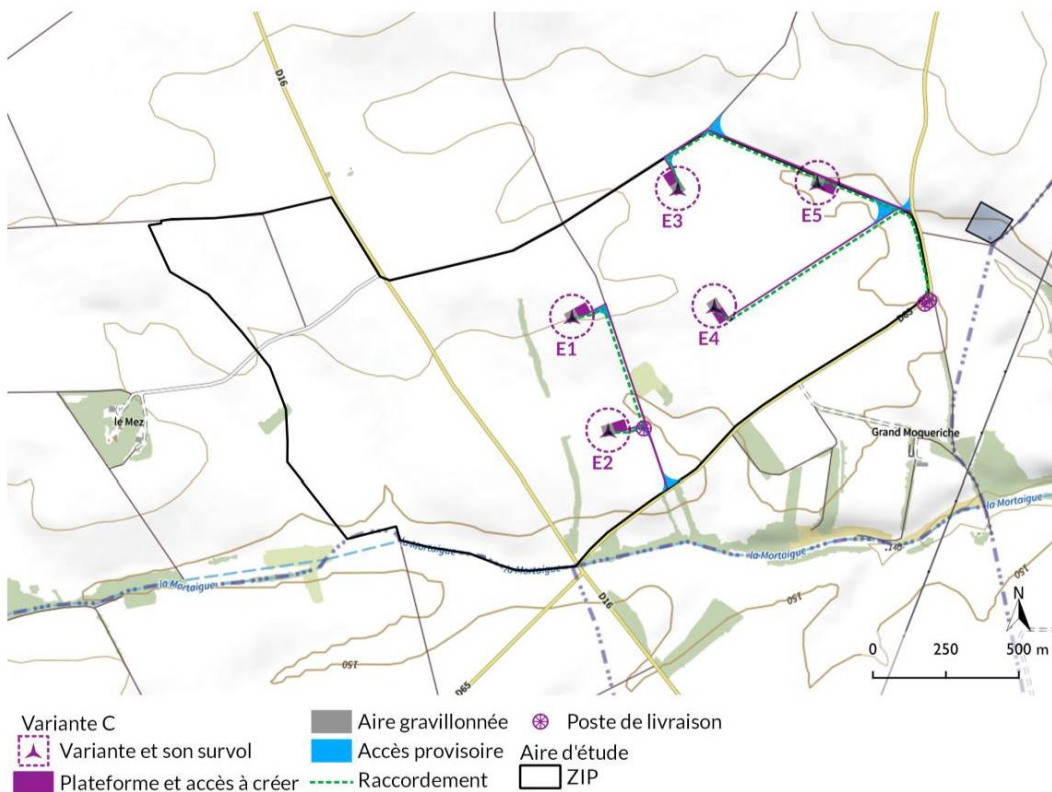


Figure 13 : Variante C à 5 éoliennes

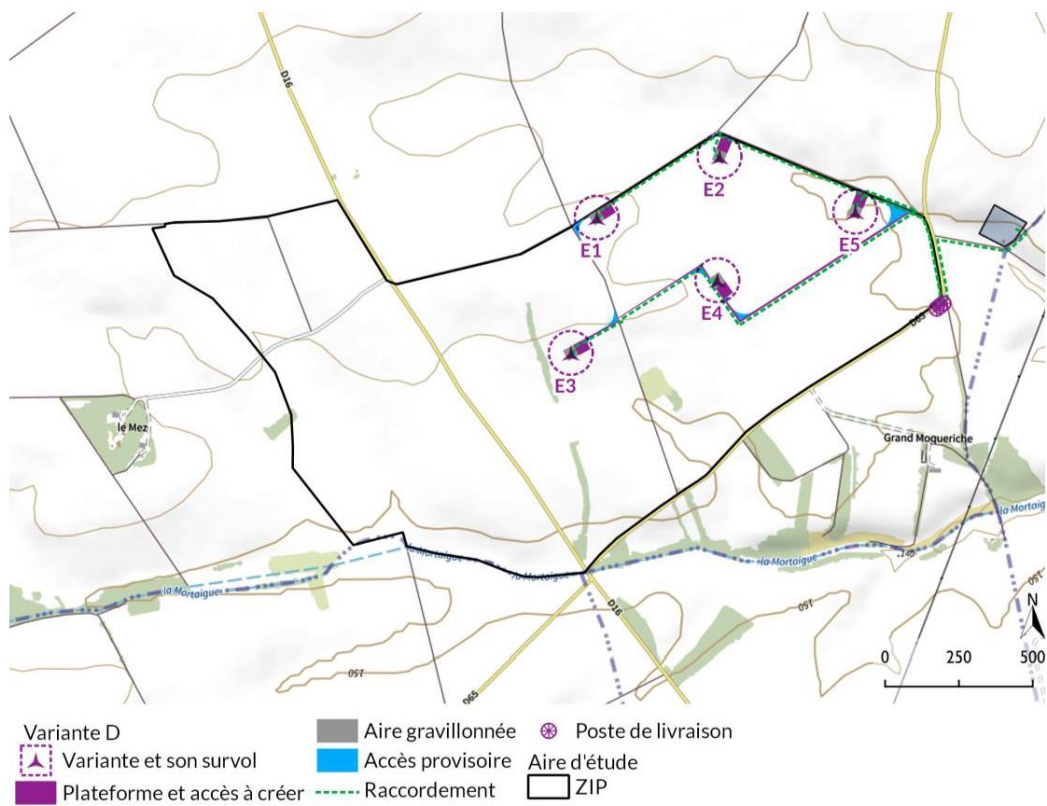


Figure 14 : Variante D à 5 éoliennes

La variante D – principe d'implantation retenu – est globalement similaire aux autres variantes concernant les enjeux du milieu humain et physique. La variante B reste la plus éloignée des habitations mais toutes les variantes sont à plus de 680 m des habitations les plus proches (variantes A et D). Avec 6 éoliennes, la variante A présente une meilleure optimisation en termes de production. Toutefois, en termes de consommation d'espaces les variantes C et D restent les plus pertinentes. La technologie retenue offre une contribution acoustique réduite par l'usage de serration sur les pales.

Les variantes B et D représentent les meilleures compatibilités au regard des enjeux écologiques. Toutes les éoliennes se situent en zone d'enjeu faible pour les chiroptères et l'avifaune et évitent la traversée de stations botaniques au centre de la ZIP. Toutefois, la variante D présente une éolienne (E3) dont le survol se situe dans une zone d'enjeu fort pour les chiroptères. Une mesure de bridage permettra de réduire les risques de collision.

En prenant en compte tous les points de vue étudiés, la variante D présente le moindre impact paysager. En effet, présente une faible emprise horizontale et son implantation est cohérente avec le contexte éolien, l'implantation est lisible et, bien qu'une covisibilité indirecte avec le château de Paudy, les impacts sur ce dernier sont réduits sur la variante D.

La variante D est donc la variante retenue pour ce projet ; c'est en effet la variante de moindre impact pour ce projet au regard des différents enjeux étudiés.

Figure 110 : Synthèse de la comparaison des variantes

Légende : Positif, Nul ou Conforme à la réglementation Négligeable Faible Modéré Fort Très fort

Thème	Variante A	Variante B	Variante C	
VOLET PHYSIQUE				
Nappe souterraine vulnérable et de profondeur variable sur le site.				
Sols, sous-sols et eau	Aucune éolienne dans les zones humides probables du SAGE	1 éolienne (E5) dans les zones humides probables du SAGE		2 éoliennes (E2 et E5) dans les zones humides probables du SAGE
	1 éolienne (E4) très proche de la vallée de la Mortaigue	Aucune éolienne en zone humide avérée et en retrait de la vallée de la Mortaigue		
Risques naturels	Aucune éolienne dans des zones d'aléa fort ou important (séisme, mouvement de terrain, inondation). Sensibilité nulle à modéré aux retrait-gonflement des argiles, réduite par dispositions constructives.			
Climat, air, énergie	Bonne production d'énergie renouvelable décarbonée : puissance nominale maximale.	Bonne production d'énergie renouvelable décarbonée : puissance nominale importante.	Bonne production d'énergie renouvelable décarbonée : puissance nominale importante.	Bonne production d'énergie renouvelable décarbonée : puissance nominale importante.
VOLET BIODIVERSITE				
Enjeux écologiques	Eolienne globalement en zone d'enjeu faible (E3, E4, E5 et E6) mais localement modéré (E1) à fort (E4) pour les oiseaux. 1 éolienne en zone d'enjeu fort pour les chiroptères (E4). Chemins d'accès à E5 et E6 sur les zones d'enjeu botanique très fort.	Toute les éoliennes en zone d'enjeu faible pour les oiseaux. Chemins d'accès à E3, E4 et E5 sur les zones d'enjeu botanique très fort et modéré	Toute les éoliennes en zone d'enjeu faible pour les oiseaux. 1 éolienne en zone d'enjeu fort pour les chiroptères (E2). Chemins d'accès à toutes les éoliennes sur les zones d'enjeu botanique très fort et modéré	Toute les éoliennes en zone d'enjeu faible pour les oiseaux. Survol d'1 éolienne en zone d'enjeu fort pour les chiroptères (E3). Chemins d'accès à E1, E2, E3 et E5 sur les zones d'enjeu botanique très fort et modéré
Compatibilité aux enjeux	--	+/-	--	+/-
VOLET HUMAIN				
Cadre de vie, Acoustique	Eloignement de plus de 500 m de toute habitation et zone habitée (≥ 745 m)	Eloignement de plus de 500 m de toute habitation et zone habitée (≥ 850 m)	Eloignement de plus de 500 m de toute habitation et zone habitée (≥ 745 m)	Eloignement de plus de 500 m de toute habitation et zone habitée (≥ 690 m)
Retombées locales pour la commune et la communauté de communes				
Activités, consommation de terres agricoles	Emprise limitée sur les terres agricoles (6 éoliennes pour 4,3 ha). Priorité aux chemins existants avec de nouveaux accès créés	Emprise limitée sur les terres agricoles (5 éoliennes pour 4,2 ha). Priorité aux chemins existants avec de nouveaux accès créés	Emprise limitée sur les terres agricoles (5 éoliennes pour 3,3 ha). Priorité aux chemins existants avec de nouveaux accès créés	Emprise limitée sur les terres agricoles (5 éoliennes pour 3,6 ha). Priorité aux chemins existants avec de nouveaux accès créés
Infrastructures, contraintes techniques et servitudes	Ecart aux routes suffisant. Compatible avec les servitudes, contraintes et recommandations techniques avec des aménagements de plateformes pour respecter le plafond aérien.	Ecart aux routes minimal mais suffisant. Compatible avec les servitudes, contraintes et recommandations techniques avec des aménagements de plateformes pour respecter le plafond aérien.	Ecart aux routes important. Compatible avec les servitudes, contraintes et recommandations techniques avec des aménagements de plateformes pour respecter le plafond aérien.	Ecart aux routes important. Compatible avec les servitudes, contraintes et recommandations techniques avec des aménagements de plateformes pour respecter le plafond aérien.
VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE				
Composition paysagère	Implantation en 2 lignes régulières grande emprise horizontale	Implantation en 1 ligne régulière avec une bonne lisibilité	Implantation groupée, avec une faible emprise horizontale	Implantation groupée, avec une faible emprise horizontale
Points d'appel	Covisibilité directe avec la silhouette de Paudy et encadrement du château.	Covisibilité directe avec la silhouette de Paudy et avec le château.	Covisibilité ponctuellement directe avec la silhouette de Paudy et indirecte avec le château.	Covisibilité ponctuellement directe avec la silhouette de Paudy et indirecte avec le château.
Contexte éolien	Implantation parallèle au parc de Paudy mais effets de saturation visuelle	Effets de brouillage et renforcement du contexte éolien	Cohérence globale avec l'implantation avec le contexte éolien, brouillages ponctuels	Cohérence de l'implantation avec le contexte éolien, sans effet de brouillage

Figure 15 : Synthèse de comparaison des variantes d'implantation

6.3. Incidences du projet sur l'environnement

6.3.1. Milieu Physique

Des impacts bruts, directs ou indirects, peuvent exister sur le sol et le sous-sol. Ces impacts sont notamment liés aux remaniements de terrains pendant le chantier, à l'effet de tassement lié au poids des éoliennes durant l'exploitation ou encore aux impacts liés à une pollution accidentelle des sols.

De même, des impacts sur les eaux superficielles et souterraines peuvent exister en cas de pollution en phase chantier ou exploitation. L'éloignement aux cours d'eau et la topographie plane du terrain permet de limiter ces risques.

Les impacts sur la qualité de l'air sont négligeables au regard des bénéfices locaux de l'exploitation d'un parc éolien.

Le tableau ci-dessous récapitule les conclusions de l'analyse des incidences sur le milieu physique :

Thème	Type d'incidence brute	Niveau d'incidence brute du parc éolien des Pressoirs		
		Phase chantier	Phase exploitation	Phase de démantèlement
Géologie et pédologie	Modification des horizons pédologiques et géologiques	Modéré localement	Modéré localement	Faible
	Erosion	Faible	Nul	Faible
	Pollution du sol et du sous-sol	Faible à modéré en cas d'accident mineur	Faible à modéré en cas d'accident mineur	Faible à modéré en cas d'accident mineur
Topographie	Modification de la topographie locale	Négligeable	Négligeable	Nul à négligeable
Hydrogéologique (eaux souterraines)	Modification des écoulements souterrains	Négligeable	Négligeable	Négligeable
	Pollution des eaux souterraines	Faible	Faible	Faible
	Prélèvement d'eau en sous-sol	Nul	Nul	Nul
Hydrogéologique (eaux de surface) et zones humides	Modification des écoulements superficiels	Faible	Faible	Faible
	Pollution des eaux de surface	Faible	Négligeable	Faible
	Prélèvement d'eau en surface	Nul	Nul	Nul

Risque sismique	Aggravation du risque sismique	Nul	Nul	Nul
Risque mouvements de terrain	Aggravation du risque de mouvement de terrain	Nul	Nul	Nul
Climat et qualité de l'air	Incidence sur le climat global	Positif		
	Pollution atmosphérique	Faible à modéré localement	Négligeable	Faible à modéré localement
	Poussières sur le voisinage	Négligeable	Nul	Négligeable
	Odeurs	Nul	Nul	Nul

6.3.2. Milieu Naturel

Le projet n'aura pas d'effet de nature à influencer sur le cycle de vie des espèces observées, ni d'effet sur les peuplements observés. L'étude d'impact a abouti à cette conclusion en considérant les enjeux pour la faune et la flore identifiés sur l'aire d'étude biologique, de la nature limitée des impacts, de la prise en compte de manière appropriée de ces impacts par l'application de mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi détaillées ci-dessous et enfin du caractère non significatif des impacts résiduels.

Les impacts résiduels pour les différentes espèces faune et flore ont été évalués comme nuls et négligeables pour l'avifaune et les chiroptères suite aux études. Le tableau ci-dessous récapitule par exemple les impacts résiduels concernant les chiroptères.

Nom français	Impact brut phase travaux	Impact brut phase exploitation		Impact brut indirect	Mesures	Impacts résiduels
		Perte d'habitat	Collision spécifique			
Pipistrelle commune	Nul	Faible	Fort en été Modéré au printemps et à l'automne pour E3 Faible toute l'année pour E1, E2, E4 et E5	Nul	ME1 : Evitement par choix du site ME2 : Evitement du fait de la localisation des éoliennes MR6 : Création d'une zone de chasse préférentielle pour les chiroptères MR7 : Adaptation de l'éclairage MR8 : Obturation des interstices MR9 : Orientation des pales MR10 : Mesures de bridages	Négligeable
Noctule commune	Nul	Faible	Faible au printemps et en été Fort à l'automne pour E1, E2, E3, E4, E5	Nul		Négligeable
Noctule de Leisler	Nul	Faible	Faible en été Fort au printemps et à l'automne pour E1, E2, E3, E4 et E5	Nul		Négligeable
Pipistrelle de Nathusius	Nul	Faible	Faible en été Fort au printemps et à l'automne pour E1, E2, E3, E4 et E5	Nul		Négligeable
Pipistrelle de Kuhl	Nul	Faible	Fort en été Modéré au printemps et à l'automne pour E3 Faible toute l'année pour E1, E2, E4 et E5	Nul		Négligeable
Sérotine commune	Nul	Faible	Faible toute l'année pour E1, E2, E3, E4 et E5	Nul		Négligeable
Barbastrelle d'Europe	Nul	Faible	Très faible toute l'année pour E1, E2, E3, E4 et E5	Nul		Négligeable
Grand Murin	Nul	Faible	Très faible toute l'année pour E1, E2, E3, E4 et E5	Nul		Négligeable
Murin à moustaches	Nul	Faible	Très faible toute l'année pour E1, E2, E3, E4 et E5	Nul		Négligeable
Murin de Bechstein	Nul	Faible	Très faible toute l'année pour E1, E2, E3, E4 et E5	Nul		Négligeable
Murin de Daubenton	Nul	Faible	Très faible toute l'année pour E1, E2, E3, E4 et E5	Nul		Négligeable
Oreillard gris	Nul	Faible	Très faible toute l'année pour E1, E2, E3, E4 et E5	Nul		Négligeable
Petit rhinolophe	Nul	Faible	Très faible toute l'année pour E1, E2, E3, E4 et E5	Nul	Négligeable	

Code couleur : Positif, Nul ou Conforme à la réglementation Négligeable Faible Modéré Fort Très fort

Impacts bruts et résiduels pour les chiroptères

6.3.3. Milieu Humain

Toutes les éoliennes du projet seront implantées à plus de 500 m de toute habitation et de toute zone destinée à l'habitation définie dans les documents d'urbanisme opposables en vigueur au moment du dépôt et à la date définie dans l'arrêté ICPE (13/07/2010). Précisément, les éoliennes sont distantes de plus de 680 m de toute construction à usage d'habitation (éolienne E2 du hameau de la Ronde à Paudy). Le village de Paudy est à 1.7km.

Le projet éolien aura des retombées économiques **positives** locales et des retombées **positives** au regard de l'emploi local.

Le projet a des impacts **très faibles** sur les activités agricoles : emprise cumulée inférieure à 3 ha (2.24 ha) et aura une incidence **très faible** sur le tourisme.

Le Parc Eolien des Pressoirs est compatible avec les servitudes aéronautiques et hertziennes en vigueur. L'étude de dangers jointe au dossier fait ressortir que les mesures organisationnelles et les moyens de sécurité mis en œuvre dans le cadre du parc éolien des Pressoirs permettent de maintenir le risque à un niveau acceptable pour toutes les éoliennes du projet pour les 5 phénomènes étudiés (Déchets/matières dangereuses, champ électromagnétique, bruit/infrasons, ombres portées/balissage et sécurité publique).

Thème	Type d'incidence brute	Niveau d'incidence brute du parc éolien des Pressoirs		
		Phase chantier	Phase exploitation	Phase de démantèlement
Contexte socio-économique	Retombées économiques (emploi, fiscalité)	Positif	Positif	Positif
	Dévaluation du prix des ventes immobilières	Nul	Non évaluable car dépendant de critères objectifs et subjectifs	Nul
Agriculture, espaces agricoles et chasse	Consommation des surfaces agricoles	Très faible	Très faible	Très faible
	Gêne à l'activité agricole	Faible	Très faible	Faible
	Atteintes aux Appellations d'Origine /IGP	Nul	Nul	Nul
	Impact sur l'activité de chasse	Faible	Très faible	Faible
Tourisme	Gêne à l'activité	Très faible	Très faible	Très faible

Risques industriels	Aggravation des risques industriels sur les autres ICPE	Nul	Nul	Nul
Infrastructures techniques et réseaux	Conditions locales de circulation et voirie routière	Faible à ponctuellement modéré	Négligeable	Faible à ponctuellement modéré
	Transport électrique, canalisation de gaz	Nul	Nul	Nul
	Autres perturbations des contraintes aéronautiques et radioélectriques	Nul	Compatible	Nul
	Perturbations aux radiofréquences	Nul	Evaluable lors de l'exploitation	Nul
	Réception télévisuelle, téléphonie mobile et autres	Nul	Evaluable lors de l'exploitation	Nul

6.3.4. Paysage et Patrimoine

L'impact est évalué par les différents photomontages présents dans le dossier, dans les aires immédiates, proches et éloignées. Les photomontages permettent d'évaluer les impacts sur les lieux de vies, depuis les axes routiers, par rapport aux éléments patrimoniaux et paysages remarquables ainsi que par rapport aux parcs éoliens déjà existants.

Composition paysagère du projet et intégration au contexte éolien

Le projet est à l'échelle du paysage cultivé de la Champagne Berrichonne : les impacts sont généralement faibles, localement modérés à forts. Les impacts cumulés sont importants, généralement modérés à forts dans les aires immédiate et rapprochée. Dans l'aire éloignée, le projet participe peu aux impacts cumulés.

Lieux de vie

Le projet propose une implantation lisible, bien intégrée aux paysages cultivés de la Champagne Berrichonne. De ce fait, il présente un impact de visibilité faible, très localement modéré. Il entraîne cependant un effet de surplomb depuis le village de Paudy, avec un impact de covisibilité ponctuellement fort sur la silhouette au nord du village, depuis la boucle de promenade et le cimetière). Le contexte éolien étant important, les impacts cumulés sont modérés à forts, localement faibles, sur l'aire immédiate. Le projet s'intègre de manière harmonieuse à ce contexte éolien depuis une majorité des lieux de vie.

Patrimoines et paysages reconnus

Le projet présente un impact faible à fort sur le château de Paudy. Les impacts sont faibles à nuls pour les autres patrimoines, très ponctuellement modérés pour la Tour Blanche et l'église Saint-Cyr d'Issoudun. Les impacts cumulés sont généralement modérés.

Le projet présente peu d'impact pour les paysages reconnus du territoire d'étude : ils sont faibles à nuls, très ponctuellement modérés pour Issoudun et la Tour Blanche. Les impacts cumulés sont généralement modérés, l'éolien étant bien présent sur le territoire d'étude.

Vues dynamiques

Plusieurs boucles de promenade traversent l'aire immédiate. Dans l'espace agricole, le projet est prégnant mais à l'échelle du paysage cultivé. Les impacts sont faibles. Depuis le coteau opposé du vallon de Paudy cependant les impacts peuvent être forts.

Le projet s'insère généralement de manière lisible au paysage de grandes cultures depuis les routes de la Champagne Berrichonne (ex de la D960). Il est peu visible depuis l'A20. Les impacts sont généralement faibles. L'éolien est bien présent, les impacts cumulés sont généralement modérés à forts.

En résumé, depuis les itinéraires de découverte ainsi que les axes de transport, le projet s'intègre de manière lisible au paysage : les impacts sont faibles, ponctuellement modérés à forts.

Figure 17 : Photomontage n°5 à proximité du cimetière de Paudy



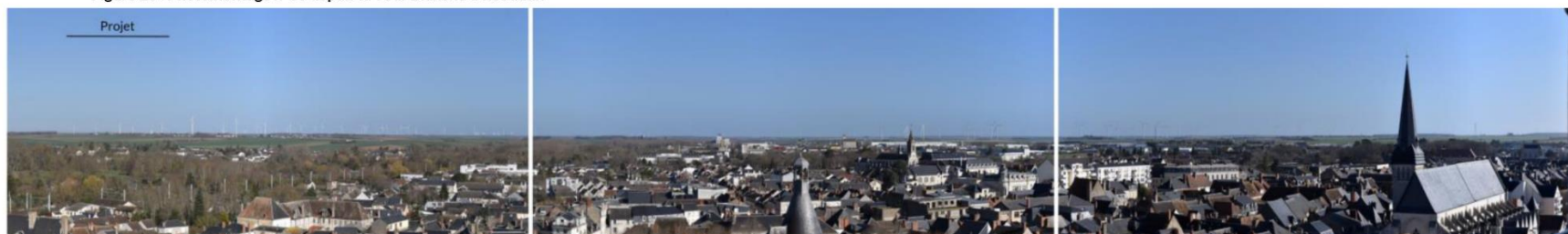
Figure 18 : Photomontage n°9 depuis Mérolles



Figure 19 : Photomontage n°25 sur la route touristique des Champs d'Amour à l'est de Giroux



Figure 20 : Photomontage n°36 depuis la Tour Blanche d'Issoudun



Réalisation : Enviroscop, 2022 | Angle de vue : 3 vues à 40° | Cf. localisation du point de vue Figure 23 sur la page 39.

Figure 16 : Photomontages du projet dans à différentes distances de la zone d'étude

6.4. Mesures mises en place pour éviter, réduire et compenser les incidences du projet

Conformément au Code de l'environnement, les mesures sont proportionnées à la sensibilité environnementale de la zone impactée, et, à l'importance des incidences projetées sur l'environnement. Le projet respecte les différentes considérations à intégrer dans le cadre du développement éolien. En effet le projet se situe en dehors de servitudes ou contraintes techniques fortes, est éloigné de cours d'eau et d'espaces, limite les effets sur les enjeux agricoles et respecte le patrimoine local et l'intégration dans le paysage.

De plus, les éléments naturels structurants du paysage (haies, arbres ou arbustes, isolés ou en bosquets) seront conservés et ne seront pas impactés par les travaux du projet éolien.

6.4.1. En phase de chantier

Sont listées ci-après l'ensemble des actions visant à éviter et réduire les impacts du projet pendant la phase de chantier :

- Limitation des emprises du chantier
- Calage fin des chemins d'accès
- Mis en défens et pose d'un grillage de balisage autour des stations de plantes patrimoniales
- Travaux de terrassement et de VRD seront engagés en dehors de la période de reproduction
- Réduction des risques de pollution des sols et des eaux
- Réduction des impacts du chantier vis-à-vis des riverains
- Réduction des impacts du chantier vis-à-vis de l'ambroisie
- Insertion paysagère des postes de livraison
- Traitement des espèces exotiques envahissantes
- Remise en état du site après chantier

6.4.2. En phase d'exploitation

Sont listées ci-après l'ensemble des actions visant à éviter et réduire les impacts du projet pendant la phase d'exploitation et distinctes des mesures en phase de chantier :

- Protection du milieu physique
 - Réduction des risques de pollutions chroniques ou accidentelles en phase d'exploitation
- Protection des milieux naturels et des personnes

- Limitation des interventions sur le site au strict nécessaire
- Réduction de la gêne liée au balisage nocturne réglementaire
- Maintien des éoliennes et des postes de livraison fermés
- Maintien de la propreté du site et gestion des déchets
- Mesures de réduction concernant le bruit (dont mise en œuvre de plan de bridage optimisé)
- Mesures pour la biodiversité
 - Absence d'aménagements attractifs et éclairage des portes d'éoliennes en mode manuel
 - Maintien de chaque éolienne et poste de livraison fermé pour éviter un éventuel piégeage ou utilisation des infrastructures comme gîte
 - Bridage conditionnel de toutes les éoliennes pour les chiroptères
 - Interdiction de dépôt sur les plateformes

6.4.3. Mesures de compensation

Suite à l'étude d'impact, les mesures compensatoires engagées dans ce projet concernent :

- la perturbation potentielle de la réception TV ; Le Maître d'Ouvrage s'engage à rétablir la réception d'image sur le téléviseur dans le cas où des riverains témoignent d'une baisse de la qualité de la réception suivant la réglementation en vigueur.

6.4.4. Mesures de suivi

- Suivi de chantier : Un Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé et un Responsable Environnement procéderont au suivi du chantier et au bon respect des prescriptions en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement. Avec l'aide d'un ingénieur écologue, le Responsable Environnement assurera la conduite du suivi écologique du chantier.
- Suivi post-implantation : Un suivi de la mortalité sera mis en place et consistera en, à minima, 20 passages sous chaque éolienne entre mi-mai et mi-octobre. Concernant l'avifaune et les chiroptères, ce suivi est prévu lors de la première année d'exploitation puis une fois tous les 10 ans durant toute la phase d'exploitation des éoliennes. Le rapport de suivi de mortalité présentera l'intégralité des données brutes de suivis, les biais du suivi de mortalité, le protocole des tests d'efficacité observateur, prédation/disparition des cadavres et surface prospectée, les formules de correction (Huso, etc.) et l'analyse des résultats. Le suivi de mortalité sera couplé à un suivi d'activité en hauteur des chiroptères lors de la première année d'exploitation. Dans tous les cas, les suivis mis en place une

fois le projet construit seront conformes au Protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres révisé en mars 2018.

- Mise en place d'une campagne de mesure destinée à identifier la gêne en cas de plaintes pour effets stroboscopiques
- Réception acoustique: Campagne de réception acoustique et actualisation du plan de bridage si nécessaire

6.4.5. Mesures d'accompagnement

Dans le cadre de ce projet, RWE souhaite soutenir la mise en place de projets sur le territoire communal, en lien avec le projet :

- Installation de haies paysagères pour les hameaux à proximité du parc ;
- Mise en place et suivi de haies pour reconstituer le réseau de haies sur la commune ;
- Enfouissement de lignes dans les hameaux de la commune ;
- Bourse aux arbres ;
- Aide à la rénovation de la toiture de l'église.

6.4.6. Bilan des incidences résiduelles

Compte tenu des effets possibles et des mesures engagées, l'étude d'impact présente sous forme de tableaux de synthèse, les incidences résiduelles du projet sur les différents thèmes de l'environnement et de la santé. Les effets résiduels du parc éolien des Pressoirs sont :

- **Nuls** à **faibles** sur les sols et le sous-sol. Ils ne requièrent pas de compensation.
- **Nuls** à **faibles** sur l'eau. Ils ne requièrent pas de compensation.
- **Nuls** voire **positifs** sur le climat, l'air et l'énergie. Ils ne requièrent pas de compensation.
- **Négligeable** sur la biodiversité. Ils ne requièrent pas de compensation. Conformément à la réglementation ICPE, le projet fait l'objet d'un suivi de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris.
- **Nuls** à **faibles** voire **positifs** pour le milieu humain. Ils ne requièrent pas de compensation.
- **Négligeable** en phase d'exploitation sur les infrastructures riveraines.
- Conformes à la réglementation sur les ombres portées, l'acoustique et les vibrations. En tout état de cause, des mesures de réception lors de la mise

en service du parc éolien seront réalisées afin de vérifier le respect de ces seuils réglementaires.

- Nuls à faibles voire positifs sur la santé publique. Ils ne requièrent pas de compensation.
- Globalement faibles à nuls voire modérés et localement forts (village de Paudy, hameau de Beauregard et de Gazon, villages de Néroux, des Bordes, de Giroux et Issoudun). L'étude d'impact a révélé qu'aucune mesure de réduction ou de compensation ne serait susceptible de réduire les impacts identifiés. Des mesures d'accompagnement, concernant l'enfouissement des lignes électriques sur à Poncet-la-ville et Voëu afin de diminuer les impacts cumulés et les effets de brouillages visuels, ainsi que plusieurs mesures d'accompagnement, sous forme de bourses aux arbres, de plantation de haies, de l'aide à la rénovation du toit de l'église et le remplacement des poteaux de randonnées sont également prévues.

Code	Mesure	Physique	Naturel	Humain	Paysage	Estimation des dépenses
Mesures en phase de conception du projet						
M1E-GEN1	Implantation optimale au regard des diverses contraintes environnementales et techniques	X	X	X	X	Intégré
M1E-NAT1	Adaptation du type d'éolienne [ME4]		X			Intégré
M1R-PHY1	Etude géotechnique	X				15 000 €
M1R-PAY1	Identification des sensibilités archéologiques du site en amont du chantier				X	A définir
Mesures en phase chantier						
M2S-GEN1	Suivi en phase de chantier	X	X	X	X	20 000 €
M2A-NAT1	Suivi de chantier biodiversité [MA1]		X			8 000 €
M2R-NAT2	Mise en défens et pose d'un grillage de balisage autour des station de plantes patrimoniales [MR1]		X			5 000 €
M2R-NAT3	Traitement des espèces exotiques envahissantes [MR2]		X			Mutualisé avec d'autre mesure de suivi
M2R-NAT4	Calendrier de travaux en faveur des espèces [MR3]		X			Mutualisé avec d'autre mesure de suivi
M2R-PHY1	Réduction des risques de pollution des sols et des eaux	X				Intégré
M2R-HUM1	Réduction des impacts du chantier vis-à-vis des riverains			X		Intégré
M2R-HUM2	Réduction des impacts du chantier vis-à-vis des plantes allergisantes (ambrosie)		X	X		Intégré
M2R-PAY1	Insertion paysagère des postes de livraison				X	Intégré
M2R-GEN2	Remise en état du site après chantiers	X	X	X	X	Intégré
Mesures en phase d'exploitation						
M3R-PHY1	Réduction des risques de pollutions chroniques ou accidentelles en phase exploitation	X				Intégré

Code	Mesure	Physique	Naturel	Humain	Paysage	Estimation des dépenses
M3R-HUM1	Sécuriser le parc éolien en phase exploitation	X		X		Intégré
M3R-HUM2	Réduction de la gêne liée au balisage nocturne réglementaire			X		Intégré
M3S-HUM3	Réduction de la gêne sur les bâtiments liée aux effets d'ombrage			X		A définir le cas échéant
M3C-HUM4	Rétablissement de la qualité de la réception télévisuelle			X		A définir le cas échéant
M3R-ACOU1	Bridage acoustique des éoliennes			X		Perte de productible intégrée au projet
M3S-ACOU2	Réception acoustique après mise en service du parc - Suivi du plan de bridage			X		A définir le cas échéant
M3A-PAYS1	Plantation de haie				X	50 000 €
M3A-PAYS2	Bourses aux arbres				X	10 000 €
M3A-PAYS3	Enfouissement des réseaux aériens				X	100 000 €
M3A-PAYS4	Installation d'une signalétique sur des chemins de randonnée				X	10 000 €
M3A-PAYS5	Rénovation de la toiture de l'église				X	100 000 €
M3R-NAT1	Dispositifs de limitation des nuisances envers la faune [MR4, MR5, MR7, MR8 et MR9]		X			Intégré
M3R-NAT2	Création d'une zone de chasse préférentielle pour les rapaces et les chiroptères [MR6]		X			19 000 €
M3R-NAT3	Bridage chiroptère [MR10]		X			Perte de productible intégrée au projet
M3S-NAT4	Suivis écologiques (la première année puis tous les 10 ans) [MS1]		X			105 000 €

Figure 17 : Synthèse de coûts des mesures

6.5. Effets cumulés

49 autres projets sont considérés dans l'analyse des incidences cumulées du parc éolien des Pressoirs :

- Dans l'aire d'étude immédiate, seulement 1 élevage de porc soumis à enregistrement
- 40 parcs éoliens autorisés, qu'ils soient construits ou non
- 4 parcs éoliens en instruction,
- 4 parcs refusés non purgés de tout recours.

L'incidence cumulée du parc éolien des Raisinières avec les autres projets est **négligeable** sur le milieu physique, tant en phase travaux qu'en phase exploitation. Les incidences cumulées sont **positives** pour les enjeux climatiques et de transition écologique avec les autres parcs éoliens.

Concernant la biodiversité, les incidences ou impacts sont liés à la présence d'autres projets ou aménagements existants, autorisés ou connus à proximité du présent projet et qui seraient susceptibles d'induire des effets cumulatifs sur les populations de chiroptères. 8 parcs autorisés ou construits sont situés à moins de 5 km du projet dont 4 dans un rayon de 3 km autour du futur parc des Pressoirs. Les trouées étant supérieures à la distance minimale considérée comme non impactante, il est considéré que l'effet barrière cumulatif est **négligeable**.

Aucune incidence cumulée défavorable significative sur le milieu humain n'est à attendre par le parc éolien des Raisinières et les autres projets. Le parc constitue un atout pour le développement économique du territoire.

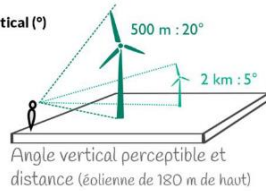
Concernant le paysage, le projet ne génère pas d'effet de brouillage ou de saturation supplémentaire. Le projet participera peu aux impacts cumulés dans l'aire d'étude éloignée.

Territoire d'étude

Carte 65 : ZIV cumulée du projet et du contexte éolien à l'échelle du territoire d'étude

ZIV du cumulée en angle vertical (°)

- 0°
- 0.5°
- 1°
- 2°
- 5°
- 10°
- 30°
- 180°



La ZIV cumulée du contexte éolien et du projet est réalisée avec Windpro 3.5. Le relief utilisé est le MNT IGN BD ALTI au pas de 25m. Les boisements sont issus de la BD Forêt avec une hauteur de 15 m et le bâti du cadastre PCI express avec une hauteur de 5 m. L'indicateur représenté ci-contre est l'angle vertical maximal en bout de pale. Il reflète la prégnance maximale du contexte éolien et du projet en bout de pale.

Projet

- ▲ Projet
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Contexte éolien

- ▲ Autorisé et construit
- ▲ Autorisé, non construit
- ▲ En instruction avec avis de l'AE
- ▲ Eolienne refusée non purgée de tout recours
- Secteur éolien

Itinéraires touristiques

- Route touristique
- GRP
- GR
- MH
- Site inscrit
- Site classé
- SPR
- Pays d'Art et d'Histoire
- Jardin remarquable
- Monument national
- Site remarquable
- Panorama

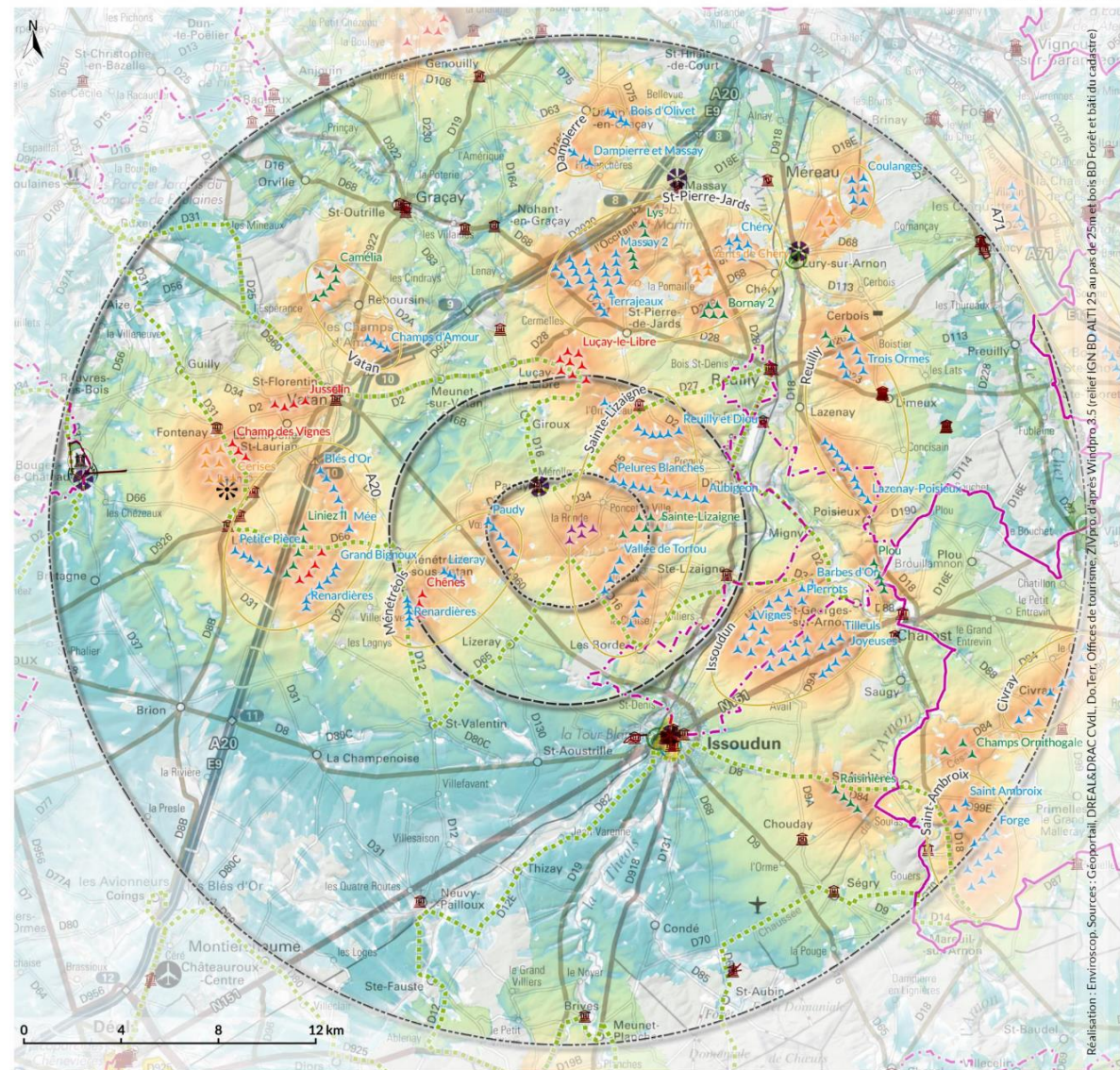


Figure 18 : Carte des zones d'influences visuelles cumulées

6.6. Incidences sur le réseau Natura 2000 et les espèces protégées

Avec les mesures d'évitement et de réduction décrites ci-avant et dans le dossier, le projet d'implantation du parc éolien des Pressoirs n'est pas de nature à engendrer une incidence significative sur les espèces d'oiseaux et de chauves-souris d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 présents dans le périmètre à 20 km autour du projet. Le projet est par ailleurs sans incidence, directe ou indirecte, sur ces sites. À cet effet, aucune mesure n'est à envisager directement pour ces sites Natura 2000.

7. ETUDE DE DANGERS

7.1. Scénarios étudiés

L'analyse des risques a pour objectif principal d'identifier les scénarios d'accident majeur et les mesures de sécurité qui empêchent ces scénarios de se produire ou en limitent les effets. Cet objectif est atteint au moyen d'une identification de tous les scénarios d'accident potentiel pour une installation (ainsi que des mesures de sécurité) basée sur un questionnement systématique des causes et conséquences possibles des événements accidentels, ainsi que sur le retour d'expérience disponible.

Les cinq catégories de scénarios étudiées dans l'étude détaillée des risques sont les suivantes :

- Effondrement de l'éolienne
- Chute de glace
- Chute d'éléments de l'éolienne
- Projection de tout ou une partie de pale
- Projection de glace

Ces scénarios regroupent plusieurs causes et séquences d'accident. En estimant la probabilité, gravité, cinétique et intensité de ces événements, il est possible de caractériser les risques pour toutes les séquences d'accidents.

Scénario	Zone d'effet (Rayon)	Cinétique	Intensité	Probabilité	Gravité	Niveau de risque
Effondrement de l'éolienne	Périmètre de ruine (180m)	Rapide	Exposition modérée	D	Sérieux	Risque très faible pour toutes les éoliennes
Chute de glace	Zone de survol (75.50m)	Rapide	Exposition modérée	A	Modéré	Risque faible pour toutes les éoliennes
Chute d'élément de l'éolienne	Zone de survol (75.5m)	Rapide	Exposition modérée	C	Modéré	Risque très faible pour toutes les éoliennes
Projection de pale ou de fragment de pale	500m autour de l'éolienne (500m)	Rapide	Exposition modérée	D	Importnat pour E1, E2, E3 et E4	Risque faible pour E1, E2, E3 et E4
					Sérieux pour E5	Risque très faible pour E5
Projection de glace	1.5 x (H+2R) m autour de l'éolienne (386.25m)	Rapide	Exposition modérée	B	Sérieux	Risque faible pour toutes les éoliennes

Tableau 1 : Synthèse des scénarios étudiés

7.2. Synthèse de l'acceptabilité des risques

Le niveau de risque de chaque scénario est obtenu en croisant les niveaux de gravité et de probabilité :

Gravité (conséquences sur les personnes exposées au risque)	Classe de probabilité				
	E Evènement rare ou extrêmement rare	D Evènement rare	C Evènement improbable	B Evènement probable	A Evènement courant
Désastreux	Faible	Important	Important	Important	Important
Catastrophique	Faible	Faible	Important	Important	Important
Important	Faible	Faible	Faible	Important	Important
Sérieux	Très Faible	Très Faible	Faible	Faible	Important
Modéré	Très Faible	Très Faible	Très Faible	Très Faible	Faible

Tableau 2 : Définition des niveaux de risques

Ceci nous permet d'aboutir à la matrice de criticité suivante :

Gravité (conséquences sur les personnes exposées au risque)	Classe de probabilité				
	E Evènement rare ou extrêmement rare	D Evènement rare	C Evènement improbable	B Evènement probable	A Evènement t courant
Désastreux					
Catastrophique					
Important		Projection de pale ou de fragment de pale pour E1, E2, E3 et E4			
Sérieux		Effondrement de l'éolienne Projection de pale ou fragment de pale pour E5		Projection de glace pour toutes les éoliennes	
Modéré			Chute d'élément de l'éolienne		Chute de glace

Tableau 3 : Définition des niveaux de risques

Les niveaux de risques **TRES FAIBLE** et **FAIBLE** sont **ACCEPTABLES**.

Le niveau de risque **IMPORTANT** est **NON ACCEPTABLE**.

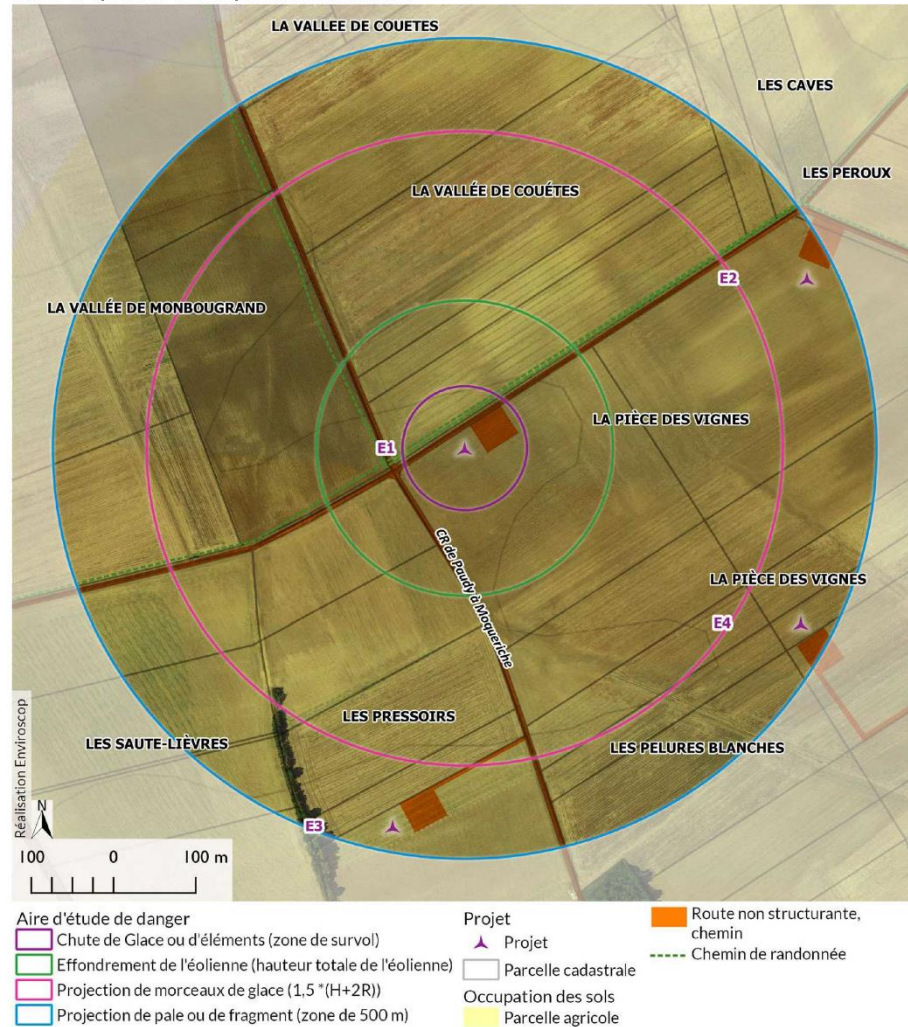
Il apparaît au regard de la matrice ainsi complétée que :

- Aucun accident n'apparaît dans les cases rouges de la matrice
- Seuls deux types d'accident figurent en case jaune : chute de glace et la projection de glace pour toutes les éoliennes.
- Il convient de souligner que des fonctions de sécurité sont mises en place.

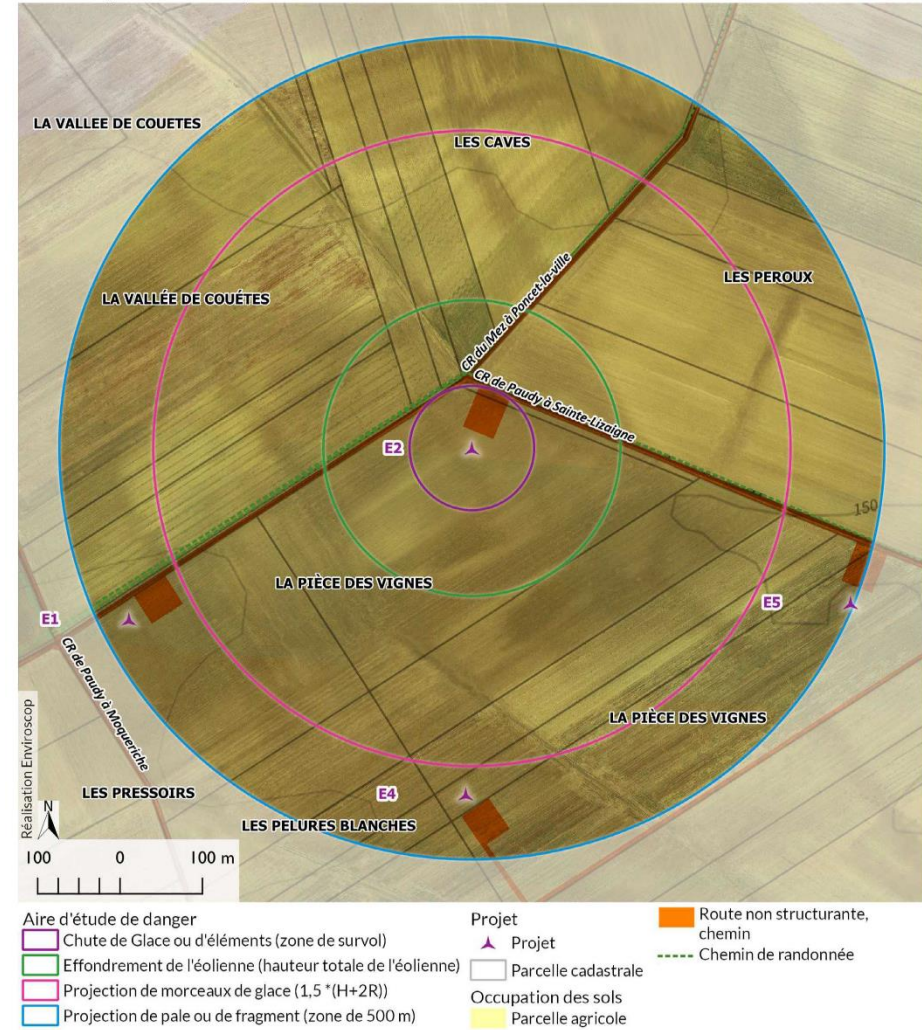
L'étude conclut donc à l'acceptabilité du risque généré par le projet éolien des Pressoirs.

Figure 19 : Cartes de synthèses des risques du parc éolien des Raisinières

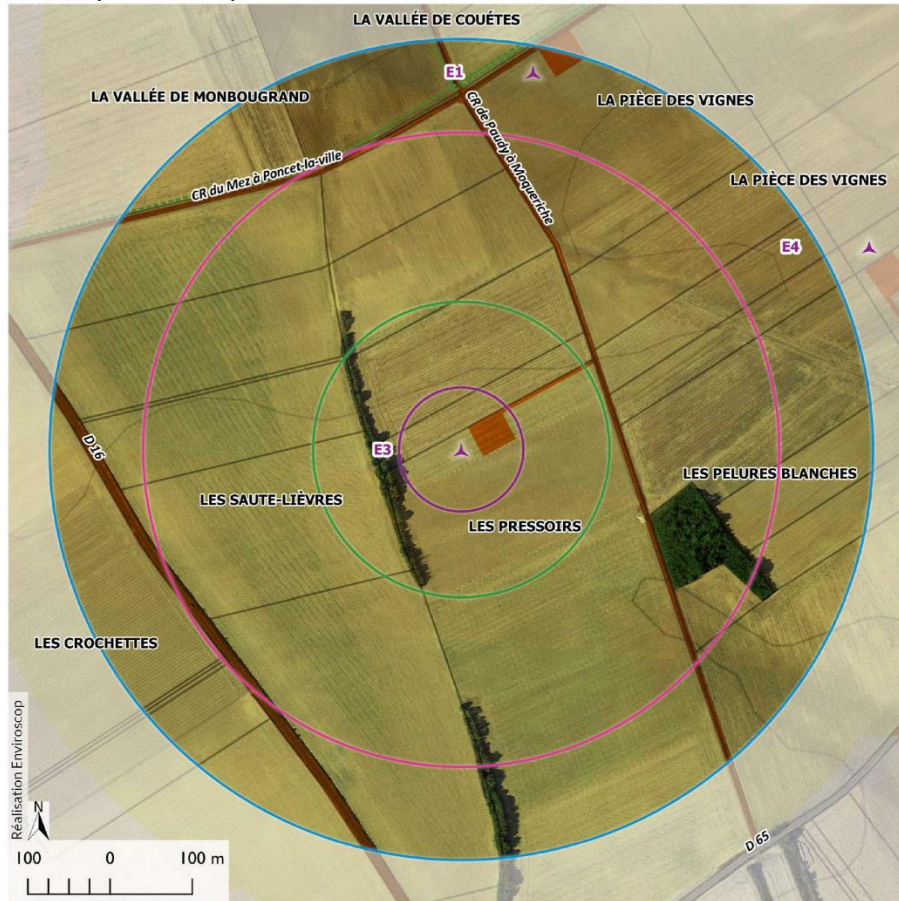
Carte 4 : Synthèse des risques de l'éolienne E1



Carte 5 : Synthèse des risques de l'éolienne E2

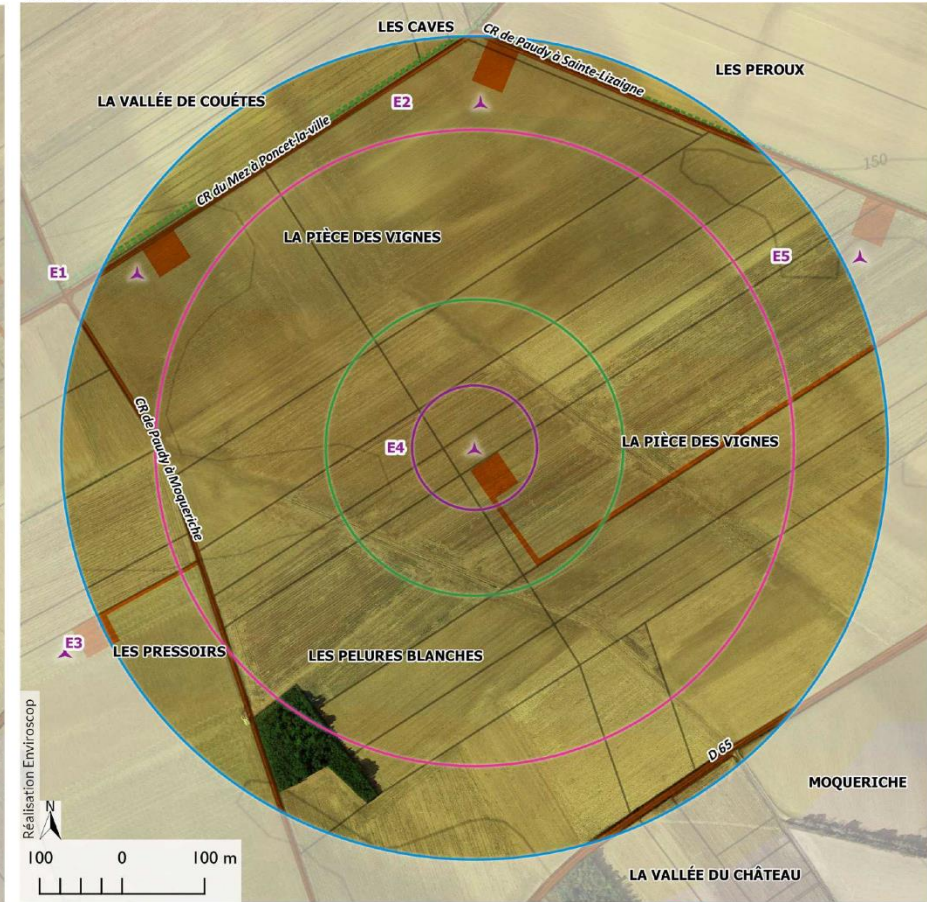


Carte 6 : Synthèse des risques de l'éolienne E3



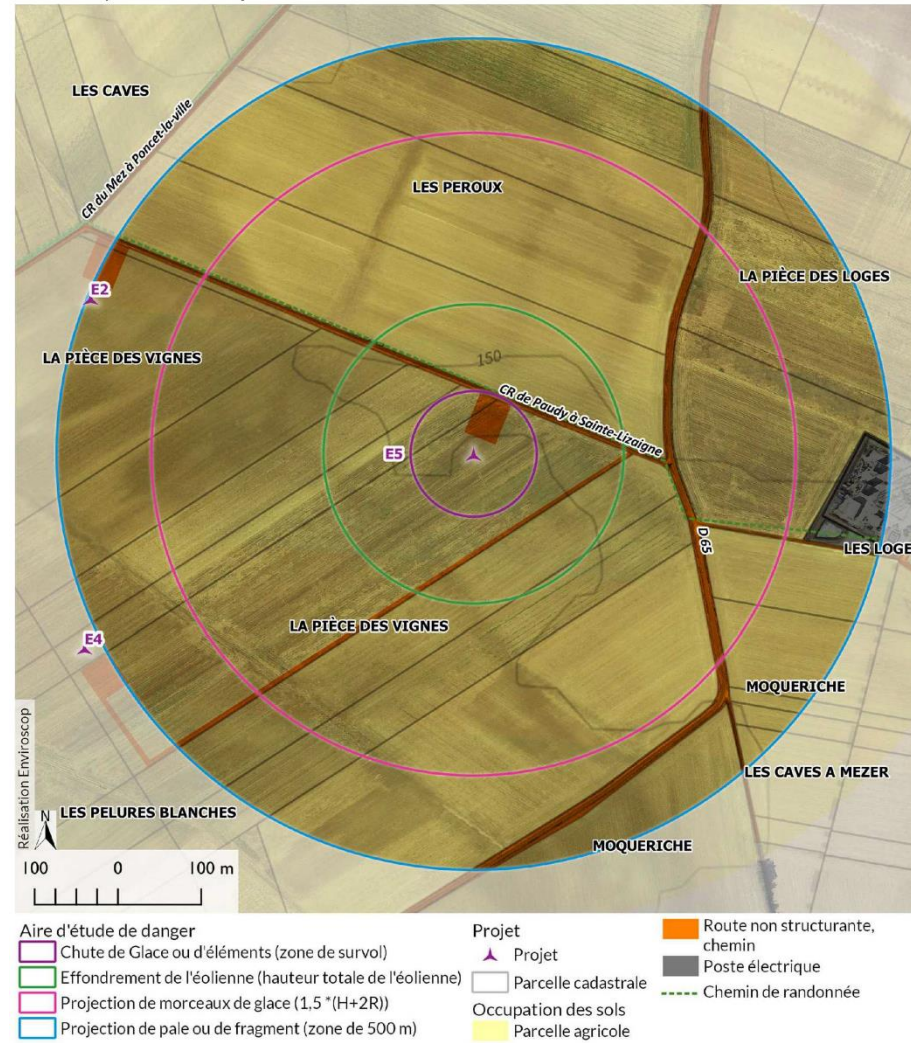
- | | | |
|---|----------------------------|---------------------------------------|
| Aire d'étude de danger | Projet | Route non structurante, chemin |
| Chute de Glace ou d'éléments (zone de survol) | Projet | Route non structurante, chemin |
| Effondrement de l'éolienne (hauteur totale de l'éolienne) | Parcelle cadastrale | Chemin de randonnée |
| Projection de morceaux de glace (1,5 * (H+2R)) | Occupation des sols | |
| Projection de pale ou de fragment (zone de 500 m) | Parcelle agricole | |
| | Bois, bosquet, friche | |

Carte 7 : Synthèse des risques de l'éolienne E4



- | | | |
|---|----------------------------|---------------------------------------|
| Aire d'étude de danger | Projet | Route non structurante, chemin |
| Chute de Glace ou d'éléments (zone de survol) | Projet | Route non structurante, chemin |
| Effondrement de l'éolienne (hauteur totale de l'éolienne) | Parcelle cadastrale | Chemin de randonnée |
| Projection de morceaux de glace (1,5 * (H+2R)) | Occupation des sols | |
| Projection de pale ou de fragment (zone de 500 m) | Parcelle agricole | |
| | Bois, bosquet, friche | |

Carte 8 : Synthèse des risques de l'éolienne E5



8. ELEMENTS GRAPHIQUES

La présente section a pour but de présenter le projet et son intégration dans l'environnement à travers plusieurs documents graphiques.

Ces plans, cartes et autres documents graphiques sont utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment celles des 4° et 5° de l'article R181-13 du code de l'environnement.

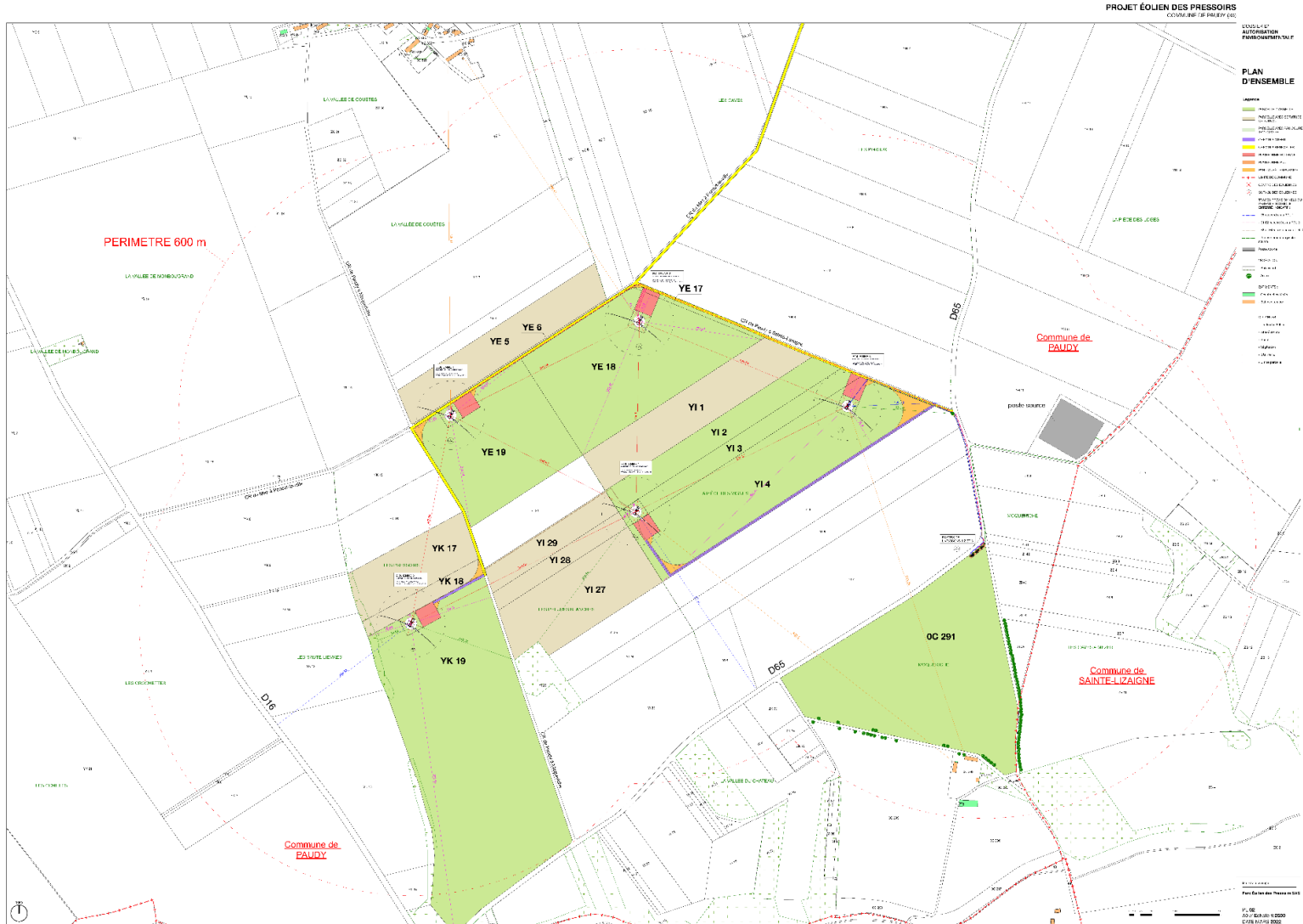







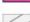


Figure 20 : Plan de repérage du projet de Parc Eolien des Pressoirs

Carte 58 : Éloignement des éoliennes aux habitations et zones destinées à l'habitat

Les distances sont approximatives et données à titre indicatif. Pour plus de lisibilité, toutes les distances ne sont pas indiquées. Source : Scan IGN v2, Cadastre vecteur Ministère des Finances, habitations à partir de la couche bâtie du cadastre des Bordes, Diou, Sainte-Lizaigne, Paudy et Lizeray et contrôle par photo aérienne, zones destinées à l'habitation d'après le géoportail de l'Urbanisme.

- | | |
|---|---|
| <p>Projet</p> <ul style="list-style-type: none">  Eolienne et son survol  500 m aux éoliennes  1 km  1,5 km  Limite communale | <p>Ecart aux habitations et zones destinées à l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none">  Habitat  Secteur d'habitat des bourgs et village (UV)  500 m des habitations et zones |
|---|---|

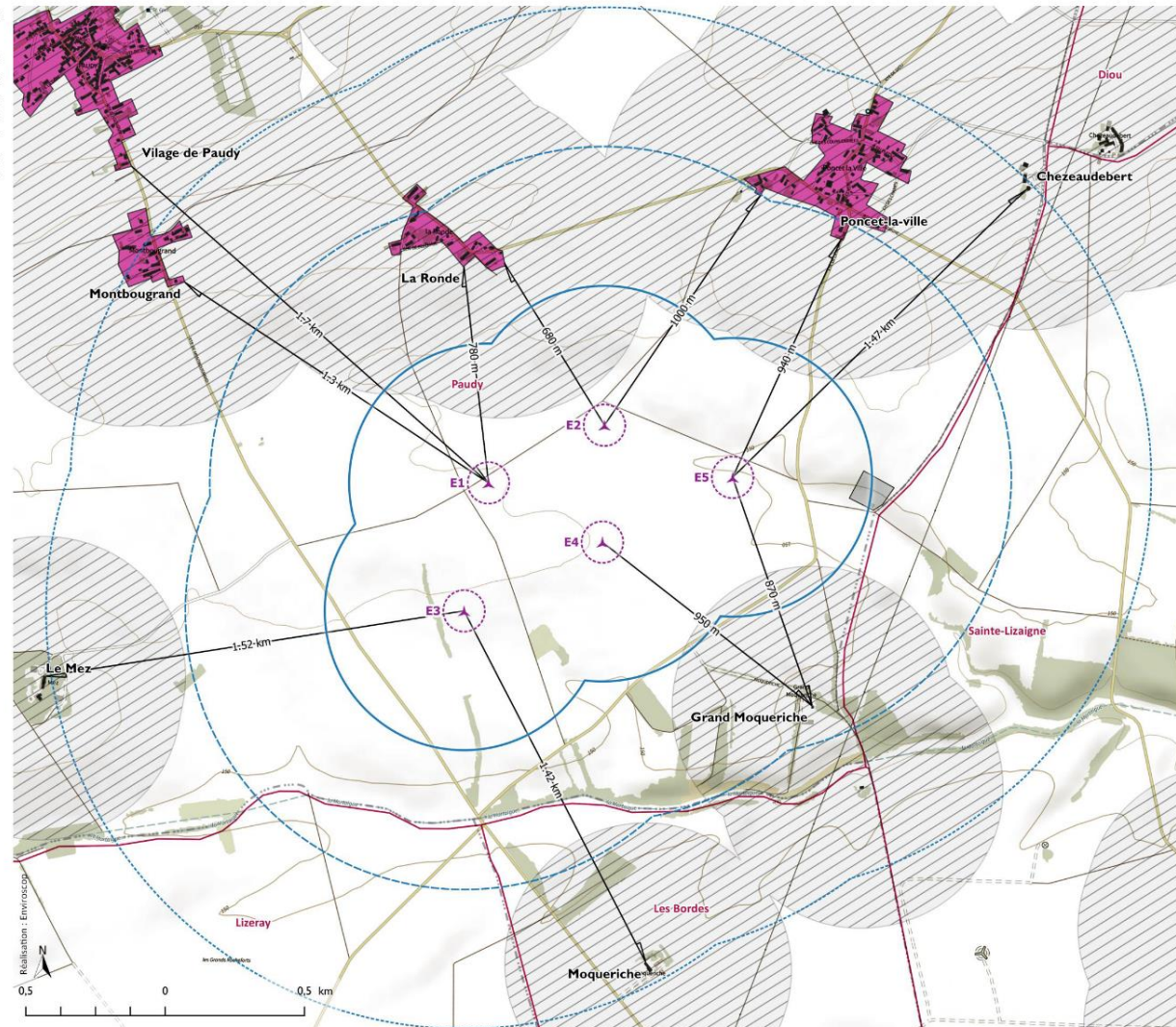


Figure 21 : Distance des éoliennes aux zones destinées à l'habitat

PROJET EOLIEN DES PRESSOIRS

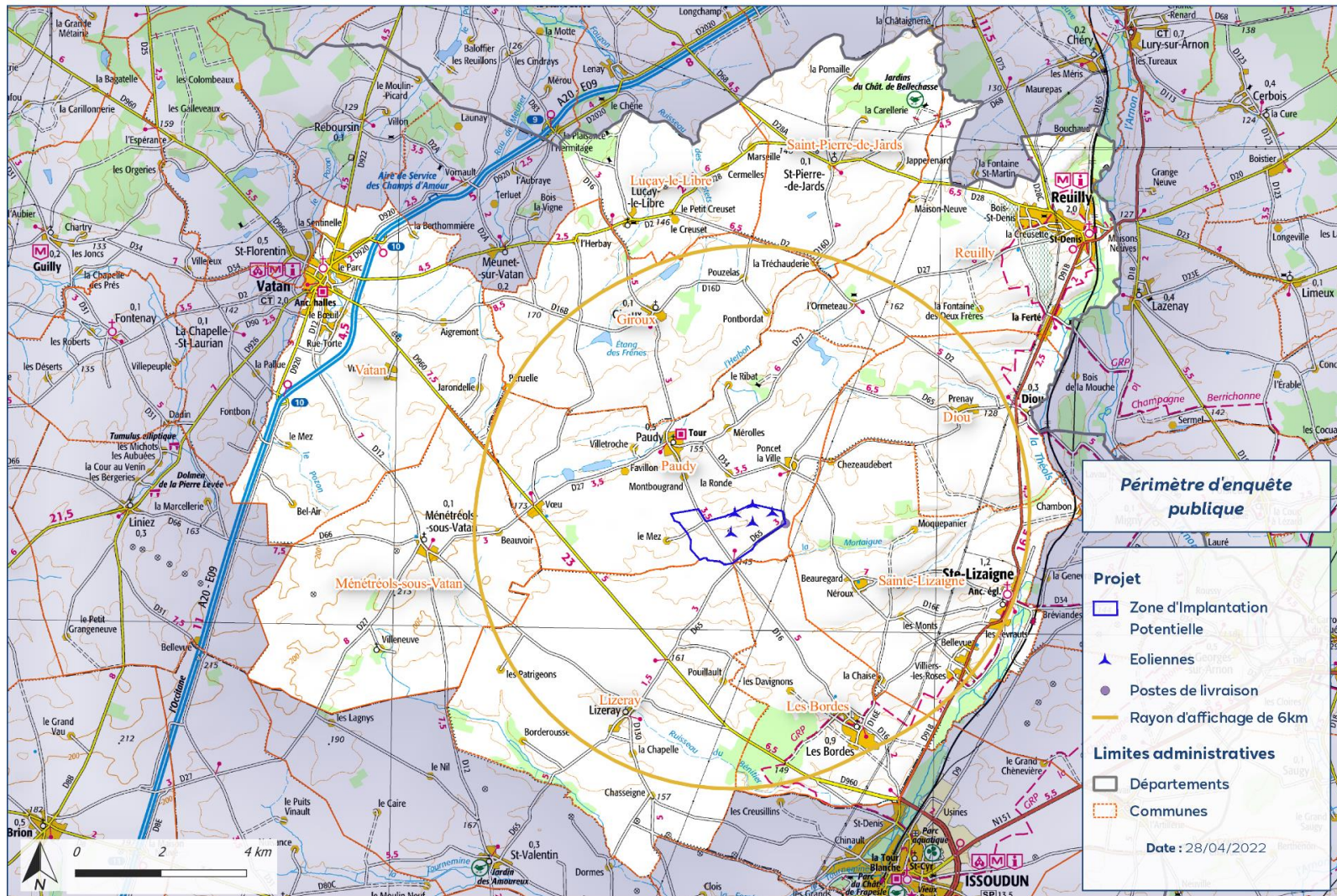


Figure 22 : Carte du rayon d'enquête publique

Lieu du point de vue	Distance à la première éolienne	Visibilité du projet
Le Mez	1.4km	5 éoliennes en pied



Figure 23 : Point de vue n°1 depuis Le Mez (extraction du Volet Paysager)

Lieu du point de vue	Distance à la première éolienne	Visibilité du projet
Montbougrand	1.3km	5 éoliennes en pied



Figure 24 : Point de vue n°2 depuis Montbougrand (extraction du Volet Paysager)

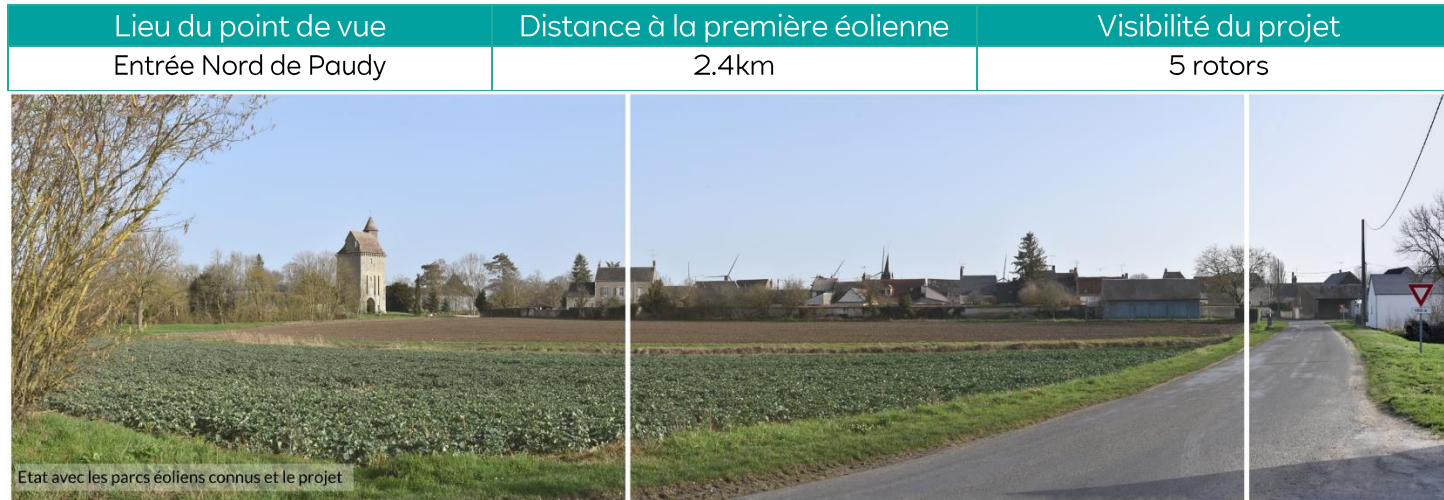


Figure 25 : Point de vue n°5 devant le cimetière de Paudy (extraction du Volet Paysager)

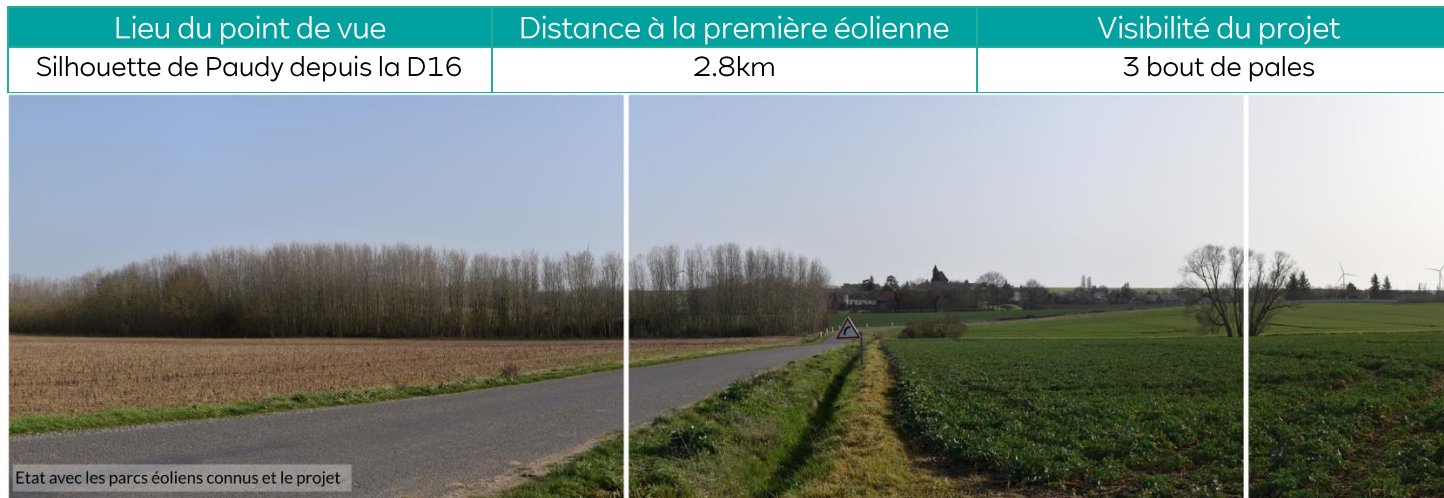


Figure 26 : Point de vue n°7 - Silhouette de Paudy depuis la D16 au nord du village (extraction du Volet Paysager)

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma explicatif du rachat des activités de développement de Nordex France par RWE Renewables 6

Figure 2 : Projet éolien au 1/20 000e..... 10

Figure 3 : Fonctionnement d'un parc éolien – Source : SER-FEE (Guide technique de l'étude de dangers)..... 12

Figure 4 : Schéma simplifié d'un aérogénérateur – Source : SER-FEE (Guide technique de l'étude de dangers)..... 13

Figure 5 : Vue 3D de l'intérieur d'une nacelle – Source : NORDEX..... 14

Figure 6 : Exemples d'éoliennes utilisées pour l'étude: V150 5.6 TS105, SG 5.0-145, N149 5.XTS105..... 16

Figure 7 : Synthèse des enjeux du milieu physique dans l'aire d'étude immédiate..... 20

Figure 8 : Synthèse des enjeux du milieu naturel dans l'aire d'étude immédiate 23

Figure 9 : Synthèse des enjeux du milieu humain 25

Figure 10 : Synthèse des enjeux paysager et patrimoniaux..... 26

Figure 11 : Variante A à 6 éoliennes..... 29

Figure 12 : Variante B à 5 éoliennes..... 29

Figure 13 : Variante C à 5 éoliennes..... 30

Figure 14 : Variante D à 5 éoliennes 30

Figure 15 : Synthèse de comparaison des variantes d'implantation..... 32

Figure 16 : Photomontages du projet dans à différentes distances de la zone d'étude. 39

Figure 17 : Synthèse de coûts des mesures..... 44

Figure 18 : Carte des zones d'influences visuelles cumulées..... 46

Figure 19 : Cartes de synthèses des risques du parc éolien des Raisinières..... 51

Figure 20 : Plan de repérage du projet de Parc Eolien des Pressoirs 55

Figure 21 : Distance des éoliennes aux zones destinées à l'habitat..... 56

Figure 22 : Carte du rayon d'enquête publique..... 57

Figure 23 : Point de vue n°1 depuis le Mez (extraction du Volet Paysager) 58

Figure 24 : Point de vue n°2 depuis Montbougrand (extraction du Volet Paysager) 58

Figure 25 : Point de vue n°5 devant le cimetière de Paudy (extraction du Volet Paysager) 59

Figure 26 : Point de vue n°7 - Silhouette de Paudy depuis la D16 au nord du village (extraction du Volet Paysager) 59